

Les résolutions relatives aux pensions de vieillesse sont votées à la Chambre

MM. Pierre Bertrand et Candide Rochefort exposent le point de vue des ouvriers — M. Duplessis déclare que la loi est incomplète — M. Taschereau lance un défi à l'opposition

Le remboursement des \$18,000,000

Québec, 1er. — La fin de la séance de l'après-midi et la séance du soir à l'Assemblée législative sont consacrées à la discussion de la loi des pensions de vieillesse. M. Pierre Bertrand, député de Saint-Sauveur, qui est le premier à parler, déclare que c'est la peur des ouvriers qui a décidé le gouvernement à faire voter une loi des pensions de vieillesse et que c'est une concession qu'il ne fait qu'à contrecœur. Si le résultat de l'élection du 25 novembre aura été différent, dit-il, nous aurions pas les pensions de vieillesse dont le mérite revient à l'opposition, qui a dû travailler longtemps, et au mouvement national.

M. T.-D. Bouchard lui répond. Il assure que le programme libéral a été élaboré bien avant les élections et que, pour sa part, il n'aurait pas accepté de faire partie du cabinet si le gouvernement n'avait été déterminé à accorder les pensions de vieillesse. Il rappelle que M. Bennett avait promis que le gouvernement fédéral se chargerait d'assumer tout le coût des pensions et il se demande pourquoi le député de Saint-Sauveur (M. Bertrand) n'a pas fait d'instances auprès du premier ministre d'alors, lui qui était aux petits oignons avec M. Bennett. M. Bertrand rétorque que M. Bouchard a reçu de son chef des ordres beaucoup plus gros que les siens.

Les amendements de la dernière minute

À l'ouverture de la séance du soir, M. Duplessis s'oppose à l'adoption en troisième lecture du bill 108, modifiant la charte de la ville de Laval-Rapides parce qu'il n'a pas eu le temps d'étudier un amendement apporté au dernier moment. « Il y a assez longtemps, dit-il, que le gouvernement et ses amis arrivent à la dernière minute et demandent à la Chambre de ratifier des salés. On a présenté des bills anodins en apparence, mais dont le but réel est de greffer des amendements à la dernière minute, des amendements pour faire confirmer des turpitudes. » Après un débat qui dure quelques minutes, M. Duplessis gagne son point.

M. PIERRE BERTRAND

On reprend ensuite la discussion des pensions de vieillesse et c'est M. Pierre Bertrand qui se lève. Les ministériels essaient de l'empêcher de parler, et le président Casgrain les rappelle à l'ordre. Le député de Saint-Sauveur déclare que la droite reproche à l'opposition de retarder l'adoption de la loi, mais c'est le ministre du commerce qui a eu la parole presque toute la soirée. Mes remarques, ajoute-t-il, n'ont duré qu'une dizaine de minutes au plus, et le ministre a encore pris environ trois quarts d'heure cet après-midi. Le ministre criait, les bras en l'air, et demandait pourquoi je n'étais pas allé à Ottawa demander à M. Bennett de payer tout le montant des pensions. C'est que je suis député provincial et non député fédéral. Puis, les ministres, à Ottawa,

c'est comme ici, ils ont bien le sourire en certaines circonstances, mais ils ne fraient pas avec tout le monde. À Ottawa, je n'aurais pas d'affaire là, mais lui, le ministre du commerce, quand il est allé à Ottawa, pourquoi n'a-t-il pas demandé à son ami, M. King, de décharger la province de ce fardeau? Le premier ministre disait autrefois que cette loi était inconstitutionnelle; c'est quand je proposais au parlement de l'adopter. Il la présente aujourd'hui. Depuis quand est-elle constitutionnelle?

Puis il aurait dû mettre qu'elle s'appliquera à partir de 60 ans.

Le ministre voulait se faire de la publicité

Si l'adoption de la loi est retardée, c'est à cause des discours du ministre du commerce, qui voulait se faire de la publicité, en vantant la loi que le gouvernement a refusée des années, quand l'opposition la réclamait.

Des ministériels parlent et interrompent M. Bertrand, mais il répond qu'il a l'habitude de dire bien froidement ce qu'il pense et que leurs manœuvres ne le dérangeront pas une seconde.

Il continue, mais M. Duplessis se lève.

M. Duplessis. — Je vois des ministres qui rient de façon à interrompre le débat. On veut se moquer d'un ouvrier qui a du cœur et qui défend les siens. Si l'y a des gens qui veulent se moquer d'un ouvrier, on aurait au moins pu s'attendre que ce ne serait pas le ministre de l'agriculture qui rit avec un de ses collègues.

M. A. Thurber (ministériel). — Est-ce qu'il y a un règlement qui empêche de rire en cette Chambre? M. Pierre Gagnon (c'est avec lui que se trouve M. Pierre Gagnon, à la dernière rangée des banquettes). — Je défie le chef de l'opposition de prouver que nous étions à ridiculiser l'orateur.

Depuis qu'il a reçu le coup fatal, il se fait des chimères, le chef de l'opposition.

M. Bertrand. — Ce ne sont pas des députés de la droite qui sont capables de donner des coups fatals à l'opposition que nous avons.

Je disais donc, poursuit le député de Saint-Sauveur, que le ministre du Commerce a pris tous ses arguments à Ottawa. Ce n'est pourtant pas l'habitude d'attaquer les gens qui sont absents et qui ne peuvent pas se défendre. Il a trop de voix et veut parler plus fort que moi. Mais je suis sincère, moi, et je ne suis pas sur le marché.

Le Dr PHILIPPE HAMEL

Le député de Québec-Centre dit qu'il est en faveur du système que recommanda la commission des assurances sociales, celui d'une assurance contributive, à laquelle chacun contribue, le pauvre comme le riche, si petite soit cette contribution.

Le gouvernement dit: Nous allons trouver l'argent nécessaire à même les économies que nous ferons à même le secours direct. Alors c'est encore l'ouvrier qui va tout payer.

Système contributive

Le Dr Hamel lit un extrait de la conclusion de la Commission des assurances sociales, où l'on recommande un système contributive et obligatoire d'assurance-vieillesse.

M. A. David lui souligne qu'un peu plus loin on admet aussi l'adoption de la loi fédérale actuelle. Le député de Québec-Centre note que le rapport dit que plutôt que de n'avoir rien, et comme mesure temporaire et transitoire. Mais il y a déjà quatre ou cinq ans de cela, et le gouvernement n'a rien fait.

On se lance, ajoute le Dr Hamel, dans un plan qu'il faudra peut-être modifier dans quelques années. Le gouvernement met de côté le rapport de ses experts. Je crois que la province s'apercevra bientôt qu'elle n'a pas les ressources pour entreprendre ce qu'elle propose, et son déficit sera bien plus grand qu'elle prévoit parce qu'elle se sera lancée sans prévoir dans cette mesure.

Les pensions relèvent du travail

Le département des affaires municipales, dit M. Drouin, député de

VIENT DE PARAÎTRE:

"Mesure de notre taille"

(par VICTOR BARBEAU)

L'opinion de la critique et des lecteurs

L'EGLISE:

"Si on se ressait, 'Mesure de notre taille' et l'esprit qui l'anime en aura une grande part de mérite."

L'UNIVERSITÉ:

"Personne ne pourra désormais parler de notre problème économique sans référer à ce livre comme à un document de base, à un point de départ."

LE FONCTIONNARISME:

"C'est effrayant, mais c'est la vérité."

L'AGRICULTURE:

"Ce livre est toute une révélation; il vaut pour le moins dix fois le prix demandé."

LA JEUNESSE:

"Plus tôt nos compatriotes ouvriront les yeux, plus tôt la réaction qui doit inévitablement se produire se produira."

"MESURE DE NOTRE TAILLE"

marque une date dans notre vie nationale. C'est un livre vrai, humain, optimiste que tous les Canadiens français doivent lire, faire lire et méditer.

vente au service de librairie du "Devoir", un dollar franc.

Québec-Est, n'est pas intéressé du tout dans les pensions de vieillesse: le commerce et l'industrie, pas davantage. Normalement, les pensions de vieillesse auraient dû être sous la surveillance du ministère du travail, comme à Ottawa. Un des signataires du rapport de la Commission des assurances sociales, un homme très capable, est sous-ministre du travail, M. Gérard Tremblay. Avec lui nous aurions été assurés que la loi serait appliquée de façon humanitaire. Je blâme le ministre du Travail de commencer son terme comme tel en se laissant enlever ainsi une de ses prérogatives.

M. Bouchard répond à cela: Le gouvernement d'Ottawa n'a pas de département des affaires municipales. Ce dernier ne peut donc pas s'occuper des pensions de vieillesse. En Ontario, ce n'est pas le département du travail qui applique la loi. Je prends que les municipalités sont intéressées au fonctionnement de cette loi. Aucun autre département n'offre plus de garanties que celui des affaires municipales. (appl.)

Le remboursement des millions

M. Drouin. — J'ai posé hier soir, une question et je n'ai pas eu de réponse satisfaisante. Le gouvernement fédéral a dépensé \$56 millions depuis la mise en application de la loi. La part versée par Québec sur ce montant est d'à peu près \$18 millions. Le ministre a répondu qu'il n'avait pas compris. Je demande s'il va faire des démarches pour faire rembourser ce montant par Ottawa. (appl.)

M. Bouchard. — Je ne suis pas pour répondre à la même question deux fois. J'avoue que je n'ai pas assez d'intelligence pour faire comprendre le député de Québec-Est. M. Drouin. — Je dis, moi, que le ministre n'est pas capable de répondre. Le gouvernement n'est pas capable de se défendre d'avoir fait perdre \$18 millions aux vieillards de la province. Les membres de l'opposition et ceux de l'A. L. N. ont posé des questions à ce sujet durant leur campagne. Ils n'ont pas eu de réponse.

Le député de Québec-Est dit que le premier homme qui a soulevé la question en Chambre est M. Sauvé, et le gouvernement a proposé un amendement. Ça a été ensuite M. Houde.

L'ancien député de Québec-Centre (M. Samson) a fait le tour des députés l'an dernier pour faire passer la loi, mais qu'il n'a pas voté lorsque le vote est venu. Le député de Québec-Est a été le seul libéral à voter pour la motion de l'opposition (appl.). M. Drouin ajoute que le gouvernement s'est toujours opposé à cette loi, mais que le premier ministre l'a promise à la veille des élections.

M. Drouin: Il n'y a pas un ministre qui l'ai posée et je les défie tous de dire pourquoi nous avons perdu 18 millions (appl.).

M. CANDIDE ROCHEFORT

Le député de Sainte-Marie dit que les ouvriers ayant attendu la loi durant 15 ans, il peut bien parler durant 15 minutes. Les associations ouvrières ont réclamé les pensions de vieillesse ainsi que d'autres mesures sociales: allocations aux mères nécessiteuses, assurance-invalidité, etc. Le gouvernement peut difficilement plaider ignorance. Quand une délégation se présente pour réclamer de la législation sociale le cabinet répond que ça coûte trop cher, que nous avons des institutions qui prennent soin des vieux.

M. Rochefort déclare que les ouvriers sont en faveur d'un système contributive, mais qu'ils n'ont pas les moyens. On a trop retardé à appliquer les mesures sociales. C'est comme pour la loi des accidents du travail: on a attendu à la crise pour l'appliquer: rien de surprenant qu'elle ne marche pas. D'après le député de Sainte-Marie, 70 ans pour la pension, c'est trop tard. Il réclame que l'âge soit abaissé à 60 ans ou au moins à 65. Il se demande si "on va mettre les vieux dans la frigidaire en attendant qu'ils aient atteint 70 ans" (rires).

M. Rochefort réclame un représentant ouvrier dans la commission qui va être établie, comme dans les autres commissions où la classe ouvrière est intéressée. (appl.)

M. WILLIAM TREMBLAY

Le député de Maisonneuve dit au début qu'il a été surpris de voir le ministre du commerce, lui l'homme si courageux, se couvrir du manteau présidentiel pour prétendre qu'il ne pouvait réclamer les pensions de vieillesse. La question du député de Québec-Est est très importante. Il demande au premier ministre s'il va répondre qu'il est prêt à réclamer d'Ottawa l'argent que nous avons perdu par le manque d'initiative du gouvernement provincial. On semblerait trop, du côté du gouvernement, vouloir se servir de la législation sociale comme d'une bouée de sauvetage, à la veille du désastre.

M. Tremblay dit qu'il est temps de prendre ses responsabilités et de répondre. Les Provinces de l'Ouest n'ont pas craint de réclamer pour leur bien. On devrait avoir le même courage que ces gens. Vous voulez faire de la politique avec cette loi, lance le député de Maisonneuve. Le ministre du commerce n'a pas fait autre chose que de la politique, de la petite politique, dans son discours d'hier soir, cet après-midi et ce soir, mais il n'a pas le courage de répondre aux questions qu'on lui pose.

M. Tremblay assure que ce n'est pas le gouvernement actuel qui va appliquer la loi. On a dit qu'il était la pour cinq ans, mais il va trouver les années courtes. Vous allez sortir de là dit-il, et bientôt. D'ailleurs, n'êtes-vous pas libéraux? Vous ne seriez pas là. (appl.)

Défi de M. Taschereau

Le député de Maisonneuve réplique à sa question et dit que le premier ministre devrait répondre au lieu de se joindre les mains.

M. Taschereau: Je répondrai simplement deux mots. Je supplie l'opposition de passer cette loi ce soir; nous l'enverrons au conseil de suite. Quand la loi sera passée, si un membre de l'opposition veut proposer une motion blâmant le gouvernement d'avoir retardé l'application de la loi et si la Chambre l'accepte, cinq minutes après je remettrai la démission du gouvernement entre les mains du gouverneur. (appl. à droite et rires à gauche.)

Quelques questions

M. Duplessis. — Les députés de Québec-Est, de Québec-Centre et de Maisonneuve ont posé des questions importantes au gouvernement.

Il s'agit d'un montant de 16 millions de dollars. Ces 16 millions auraient suffi pour payer les pensions de vieillesse pendant plusieurs années. Aucun des ministres ne répond. Le premier ministre, lui, se lève. Pourquoi? pour offrir de démissionner si la Chambre le blâme.

Nous réclamons la tenue de la présente session depuis le 7 janvier. Nous réclamons l'adoption de la présente loi depuis le début de la session. Et aujourd'hui, on voudrait passer la loi à la vapeur, s'ingéniant à ne pas répondre aux questions posées, s'ingéniant à faire de la petite politique.

Eh bien! nous allons adopter les résolutions. Nous ne posons au gouvernement que quelques questions essentielles. Nous sommes prêts à rester ici jusqu'à quatre heures du matin, si le faut, pour les voter.

Le mot "pourra"

Ma première question est celle-ci: Pourquoi toutes les dispositions de cette loi commencent-elles par le mot "pourra"? Pourquoi laisser au lieutenant-gouverneur en conseil la discrétion de mettre la loi en vigueur?

M. Bouchard. — Il s'agit d'une simple pratique parlementaire en usage dans tous les pays britanniques. Le mot "pourra" est une formule de politesse qui est toujours interprétée comme voulant dire "devra".

M. Taschereau: C'est une formule que l'on emploie toujours lorsqu'on s'adresse au Roi ou à son représentant. Au nom du gouvernement et du parti libéral, je dis que dès que la loi sera votée, nous la mettrons en vigueur.

M. Duplessis: Pourquoi la loi limiterait-elle à 25 pour cent la part de la province dans le paiement des pensions? Actuellement, le fédéral paie 75 pour cent. Mais si le fédéral décidait à un moment donné de ne payer que 60 ou 50 pour cent, la loi que nous voulons passer ne serait plus applicable. Disons donc que la province paiera la part contributive fixée par la loi fédérale et par ses amendements.

M. Bouchard: Nous ne voulons pas engager la province pour des choses que nous ne connaissons pas. Si le fédéral diminue sa propre contribution, ce sera à la Législature de décider si elle doit ou non combler toute la différence.

Les paiements trimestriels

M. Duplessis: Pourquoi la loi décrète-t-elle que les paiements seront trimestriels? Ne serait-il pas plus équitable de verser aux vieillards une pension mensuelle?

M. Bouchard: Nous enverrons des chèques aux pensionnés à tous les mois. C'est le fédéral qui ne s'engage à nous rembourser qu'à tous les trois mois.

Les deux premières résolutions sont adoptées.

Les officiers de comté

M. Duplessis: M. le président, il me semble que la troisième résolution est dangereuse. Elle crée un officier pour chaque municipalité de comté. De quoi sera chargé cet officier?

M. Bouchard: Son rôle ne sera pas d'accorder la pension mais de recommander à la commission tel ou tel candidat à la pension. Il nous faut un homme qui réside sur les lieux et qui connaisse bien la situation.

Les consommateurs de thé vert en seront enchantés

THÉ VERT "SALADA"



tion et la fortune de chaque candidat. Cet officier sera chargé de nous renseigner.

Petite politique

M. Duplessis: Nous en avons tant vu, de ces officiers, qui ne faisaient que du chantage, de la corruption et du banditisme. Il me semble que le candidat à la pension devrait s'adresser à nos tribunaux par simple requête sommaire et sans frais. Les tribunaux offriraient toutes les garanties voulues d'impartialité. Encore une fois je proteste contre la création d'une commission et d'officiers chargés de désigner ceux qui recevront la pension. C'est de la petite politique qu'on veut faire ainsi.

M. Bouchard: Pas du tout. Celui qui fera de la politique dans mon département n'y restera pas longtemps.

M. Drouin: Combien vous faudrait-il d'employés pour administrer la loi?

M. Bouchard: En Ontario, il y en a 47.

M. Drouin: Avez-vous reçu des applications?

M. Bouchard: J'en ai reçu 470.

Les autres résolutions sont finalement adoptées jusqu'à la treizième. Le président de la Chambre reprend son siège et les résolutions sont adoptées en première et en seconde lecture.

Une loi incomplète

M. Duplessis: Nous avons fait plusieurs remarques indiquant que la loi est incomplète et qu'elle n'offre pas les garanties nécessaires d'impartialité. Nous avons dit que nous ne voulions pas d'une commission ne servant qu'à faire de la petite politique. Mais nous aurons bientôt l'occasion d'amender cette loi, et comme 25% de justice est tout ce que nous pouvons attendre du gouvernement, nous allons adopter ces résolutions.

Elles sont alors adoptées en troisième lecture et la Chambre s'ajourne à mardi.

A. G.

Adoration nocturne

Les Adorateurs nocturnes sont convoqués pour quatre réunions:

1^o Samedi, le 2 mai, au Mont-Saint-Antoine, 8147 Sherbrooke est, pour 8 h. p.m.

2^o Dimanche le jour suivant, à Saint-Arsène, 1015 Bélanger, pour 7 h. 30 p.m.

3^o Lundi, le 4 courant, à Notre-Dame de la Merci, 459 rue St-Paul est, pour 8 heures p.m.

4^o Mardi, lendemain, le 5, au Pensionnat Sainte-Catherine, 2380, rue Sainte-Catherine est, pour 8 heures p.m.

Jean Chiappe a été en Corse

Paris, 1er. (C.P.) — Le ministre de l'Intérieur a annoncé noms de quelques autres députés élus au premier scrutin de dimanche dernier. Ce sont:

103—Corse, Sartène, de Roc-Sera, républicain de gauche.
100—Corse, Ajaccio, Jean Chiappe, républicain de gauche.
613—Colonies, La Guyanne, Monnerville, radical-socialiste.
395—Rhénanie, Haguenau, Walt, républicain.

Université de Montréal

Faculté des Sciences — Souveraineté de thèse

Le mercredi, 6 mai 1936, à 4 heures de l'après-midi, dans l'amplythéâtre de chimie, chambre 408, Rév. Frère Clément-Joseph, l'Instruction chrétienne, soutiendra une thèse pour l'obtention du grade de Ph. D. en sciences naturelles, sujet de la thèse est: "Étude d'évolution floristique dans la région taw-Montreal-Trois-Rivières, particulièrement en ce qui concerne l'influence des lacs sur cette évolution". Le public est invité.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adresser-vous au Service librai du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.



LE MOTEUR FORD V-8 EST TOUJOURS Impeccable!

LE COUPÉ DE LUXE FORD V-8 DE 1936 (TROIS GLACES)

"VOYEZ FILER LES FORDS"

Faites une promenade d'essai dans la Ford V-8 de 1936 de notre plus proche dépositaire. Notes son démarrage instantané, la souplesse de sa performance, sa rigoureuse tenue de route, sa stabilité dans les virages. Puissance outée, reprises nerveuses, Freinage Ultra-Sûr... Le moteur Ford V-8 est comparable aux moteurs les plus parfaits qu'il s'agisse d'automobiles, d'avions ou de motocycles. Mais, nonobstant son exploitation économique (facteur essentiel d'une voiture vraiment moderne) est nettement démontrée.

Les performances de la Ford V-8, la précision de son mécanisme, sa minime consommation d'huile et d'essence sont autant d'autres qualités qui ne changent pas de mode. Cette supériorité n'est pas simple affaire de surface... chacune des pièces de la Ford, visible ou non, est à la hauteur de son incomparable moteur Ford V-8. Outre

qu'un moteur V-8 ne se trouve dans aucune autre voiture de moins de \$2500, rappelons ici que toutes ses glaces, sans supplément de prix, sont en Verre Inéscindable, et que son élégance et la richesse de ses accessoires en font la plus belle automobile que nous ayons jamais fabriquée. Équilibre Médian Ford. Intérieurs confortables et spacieux. Construire un tel véhicule est, évidemment, plus coûteux—mais son prix reste abordable, parce que notre but est de mettre à la portée de tous une voiture de qualité supérieure. Voyez, sans tarder, la plus proche dépositaire Ford.

RADIOPHILES!—Écoutez l'Heure Ford du Dimanche Soir! Orchestre symphonique, solistes distingués, 9 h. (H.A.E.). Le mardi soir, à 9 h. 30 (H.A.E.), FRED WAKING et ses PENNSYLVANIANS. Nouveau Columbia.

La Ford a toutes ces qualités d'une voiture de luxe—dont nulle ne se trouve dans aucune autre grosse auto de prix modérés:

1. Moteur à 8 cylindres en V.
2. 90 chevaux-vapeur.
3. Culasses de cylindres, aluminium, à haute compression (équipement ordinaire).
4. Carburateur inversé double, diminuant la consommation d'essence.
5. Gros freins mécaniques Ultra-Sûrs.
6. Embrayage demi-centrique.
7. Commande intégrale par tube de cardan, triangle avant et arrière.
8. Son pont arrière flottant aux 3/4, ne se trouve dans aucune autre voiture de moins de \$2,000.

"30 SUFFIT POUR ACHETER PAR MOI UNE FORD V-8 DE 1936"

La FORD V-8 de 1936

CALENDRIER

Demain: SAMEDI, 2 mai 1936
Saint Athanase, F. D., double.
Lever du soleil, 4 h. 48.
Coucher du soleil, 7 h. 07.
Coucher de la lune, 2 h. 55.
Pleine lune, le 6, à 10 h. 7 m. du matin.
Dernier quart, le 14, à 1 h. 18 m. du matin.
Nouvelle lune, le 20, à 3 h. 41 m. du soir.
Premier quart, le 27, à 9 h. 52 m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

DEMAIN

DOUX
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 60.
Minimum 38.
Néanmoins aujourd'hui 54.
Même date l'an dernier 29.
BAROMETRE: 10 h. a.m. 30.25, 11 h. a.m. 30.24.
Chiffres fournis par la Maison
M.-R. de Meis, 300-8 St-Denis, Montréal.

La célébration du 1er mai

A Montréal, c'est surtout la journée des démenagements

Tout annonce qu'on aura encore cette année à Montréal un premier mai rouge très paisible. Vers midi nous apprenions des quartiers généraux de la police municipale que tout se passe dans l'ordre et qu'aucune arrestation importante n'avait été opérée au cours de la matinée. Le directeur de la police municipale et le lieutenant Ennis, de l'escouade préposée aux communistes, ont pris toutes les mesures nécessaires. Toute la police est sur pied. Des équipes patrouillent les rues à travers la ville et des factions sont préposées à la surveillance des parcs publics où de nombreux personnages à la mine de fraîcheur jonchent les bancs. On a surtout surveillé ce matin les carrés Viger, Victoria et Phillips le champ de Mars et les quais du port. Aucune manifestation ne s'est déroulée à ces différents endroits au cours de l'avant-midi et les quartiers généraux de la police on nous disent qu'il n'y avait eu aucune manifestation communiste ailleurs.

On a cependant distribué des tracts à l'Assemblée pour une réunion communiste pour ce soir à l'Arena Font-Royal. On n'avait pas réussi à mettre le grappin sur les distributeurs de ces circulaires au moment où nous écrivions ces lignes. Dans le nord de la ville on avait distribué ces circulaires pendant la nuit et dans le centre de la ville, dans le quartier interlope, au cours de la semaine.

Le directeur de la police ne craint aucun trouble à l'Arena ce soir, ni rue Prince-Arthur, où se tient une réunion communiste également. Plus de douze cents policiers, détectives et spéciaux seront en devoir ce soir jusqu'à tard dans la nuit.

Personne cette année n'a demandé une permission pour un parade "rouge". Le directeur nous déclarait que si on l'avait demandée, il l'aurait refusée. Le premier mai reste donc à Montréal une fois en

core le jour des démenagements hétéroclites.

A Moscou

Moscou, 1er (S.P.A.). — La célébration du 1er mai à Moscou a eu, pour commencer, un caractère militaire (suivant la coutume soviétique). Des réjouissances populaires ont rempli la seconde partie de la journée.

Ce matin, il y a eu un défilé de troupes devant le drapeau rouge, sur la place Rouge. C'était le premier depuis que les Soviétiques ont porté leurs effectifs à 1,300,000 hommes. Avant le défilé, les soldats nouveaux ont prêté serment. C'est le commissaire à la guerre et le maréchal Vorochilov qui a présidé la cérémonie (il est un des cinq maréchaux que la Soviétique possède depuis que, allongant la liste de ses accords, elle a rétabli les grades militaires). L'Internationale communiste a marqué la journée en renouvelant son invitation aux masses ouvrières à constituer un front unique contre le "fascisme". Des proclamations ont réaffirmé que l'Allemagne et le Japon préparent la guerre.

En Espagne

Madrid, 1er. (S.P.A.). — Le drapeau rouge a flotté un peu partout en Espagne, aujourd'hui. Un peu partout aussi, on y a arboré des portraits de Lénine, de Karl Marx, d'Ernst Thaelman et d'autres célébrités du même ordre. Enfin, on a porté de nombreuses pancartes portant des inscriptions comme celles-ci: "La terre à ceux qui la travaillent", "Amis des Soviétiques", "Il faut augmenter les salaires".

Madrid a chômé la journée. Plusieurs milliers de Madrileños sont allés pique-niquer dans le domaine que l'ex-roi Alphonse XIII avait autrefois dans la banlieue.

Déclaration du négus

"L'Ethiopie luttera tant qu'il restera un soldat pour combattre et du territoire à défendre" — "La pénétration italienne est considérable en longueur, mais insignifiante en largeur"

Addis-Abeba, 1er. (S.P.A.). — L'empereur Haïlé Sélassié est revenu à Addis-Abeba il y a quelques heures. Il a déclaré à un représentant de l'Associated Press que l'Ethiopie luttera tant qu'il restera un soldat pour combattre et du territoire à défendre. La majeure partie de notre armée subsiste, continue l'empereur, et le moral de nos soldats est excellent. La pénétration italienne est considérable en longueur, mais insignifiante en largeur; elle est loin d'avoir donné l'envahisseur la victoire qu'il réclame. Même l'occupation d'Ad-

dis-Abeba ne signifie pas la destruction de l'empire éthiopien. L'envahisseur, non content de la supériorité de son matériel de guerre, n'a pas hésité à employer contre nous des moyens que réprouve l'humanité. L'hypocrisie italienne a fait plus de ravages que la balle. Notre retraite n'est pas le résultat d'une défaite; des difficultés dans les communications et le ravitaillement, et le manque de secours médicaux, attribuable à la destruction systématique des ambulances de la Croix rouge par l'ennemi, ont nécessité une retraite stratégique.

Mensonges sur l'Allemagne

Un discours de Hitler à l'occasion de la fête naziste du 1er mai

(Berlin, 1er. (S. P. A.). — Aujourd'hui, 1er mai (le 1er mai est une fête naziste en Allemagne), le Reichsführer a prononcé, en présence d'un très nombreux auditoire, un discours dont voici des points saillants:

— Ma récente offre de paix (aux pays adhérant au pacte de Locarno) n'était pas l'œuvre d'un avocat. C'était simplement une offre fondée sur le bon sens et qui assurait la paix si on l'acceptait. Or, après cette offre, ont surgi toutes sortes de mensonges sur l'Allemagne, qu'on prétend prête à envahir l'Autriche ou la Tchécoslovaquie. On empoisonne ainsi l'atmosphère.

"Les Juifs" a crié l'auditoire. Le Reichsführer a parlé de la petiteesse relative de la superficie de l'Allemagne. Il a rappelé que le pays manque de matières premières. Ayant dit que les forces de la nation allemande n'ont pas toute la cohésion qu'il faut, il a déclaré que, lorsqu'elles formeront un tout bien homogène, le pays aura une puissance concentrée et sera invulnérable.

S'adressant à des groupes de jeunes, il a dit, après avoir fait remarquer qu'ils avaient raison de se réjouir: Vous devez apprendre le sacrifice. Vous devez vous endurcir. Nous ne pourrions pas nous servir d'une génération de douilletés, d'enfants gâtés.

Colonisation

(Suite de la 1ère page)

de la ville réussisse; mais c'est tellement une exception que le gouvernement ne devrait pas risquer son argent dans une pareille entreprise. Le jeune député du Crédit social, René Pelletier, est de l'avis de M. Bradette. Pourquoi placer des millions sur des terres quand la production agricole est déjà trop abondante?

Le ministre du Travail pose une question à M. Pelletier: "Vaut-il mieux laisser aller les choses comme elles vont? Est-il mieux que chacun devienne consommateur sans être producteur? N'est-il pas à propos que l'on aide chacun à devenir producteur?"

M. Pelletier répond que le gouvernement ferait bien mieux de travailler à la décentralisation de la production industrielle qu'à la centralisation et à l'augmentation de la production agricole.

Mlle Agnes MacPhail fait observer au ministre, M. Rogers, que ce n'est pas la concurrence qui est le point de la concurrence? Le ministre du Travail, M. Rogers, a obtenu son crédit de \$500,000, dont la plus grande partie servira à aider les colons qui ont déjà installé. Avant d'aider à l'établissement de nouveaux colons des villes comme colons, le gouvernement tient à faire une enquête.

Le genre de M. Woodsworth, M. MacPhail, député de l'une des circonscriptions de Vancouver, est également opposé à la colonisation des terres nouvelles par les chômeurs des villes.

Un député libéral du Manitoba, le Dr Howden, de Saint-Boniface, croit, au contraire, que ce genre de colonisation peut être la solution du problème du chômage. Il prétend que les chômeurs du Manitoba placés sur des terres ont réussi dans une proportion de 95 pour cent.

Mlle MacPhail intervient dans le débat: "Pourquoi ne pas faire des médecins de tous les chômeurs d'aujourd'hui?"

Le Dr Howden riposte: "Il y a déjà trop de médecins. Tous les médecins d'aujourd'hui ne peuvent vivre de leur profession. Un grand nombre de ceux qui sont aujourd'hui médecins devraient retourner à la terre."

Mlle MacPhail réplique à cela que ce sont toujours les gens des professions libérales qui tiennent à placer tout le monde dans le travail agricole. Craignent-ils à ce point la concurrence?

Le comité des comptes publics convoqué par l'opposition provinciale pour mardi

Ce comité n'avait pas siégé depuis plus de dix ans

QUEBEC, 1er mai (D. N. C.). — Le comité des comptes publics de l'Assemblée législative est convoqué pour mardi le 5 mai prochain par MM. Maurice Duplessis, Paul Gouin, Philippe Hamel, William Tremblay, le Dr Marc Trudel, Oscar Drouin et M. John Bourque.

Le comité est composé de 36 membres, dont 20 du gouvernement et 16 de l'opposition. Le quorum est de 15 membres. Le comité se réunira mardi pour commencer son travail qui s'annonce comme des plus intéressants. Ce comité n'avait pas été convoqué depuis au delà de dix ans.

Le comité des comptes publics se compose comme suit: députés du gouvernement: MM. L.-A. Taschereau, Bastien, David, Francoeur, Godbout, Mercier, Perrault, Bercovitch, Alexis Caron, Léon Casgrain, Connors, Dandrea, Delagrave, Gaudet, Lanw, Messier, Taschereau, Thurber, Turcotte; opposition: MM. Bourque, Drouin, Duguay, Duplessis, Fisher, Gouin, Hamel, Lesage, Monk, Piquet, Pouliot, Rochefort, Sauvé, Tardif, Tremblay, Trudel. M. Léon Casgrain est président du comité.

Le P. C. a fini de rembourser les \$60,000,000

La compagnie a remis aujourd'hui aux banques huit chèques d'une valeur totale de \$36,755,630, en remboursement du solde de l'emprunt garanti par le gouvernement fédéral.

Le Pacifique Canadien a fini aujourd'hui de rembourser l'emprunt de \$60,000,000 qu'il avait obtenu en 1933 sous la garantie du gouvernement fédéral. On se rappelle que ce prêt avait donné lieu dans le temps à des discussions assez vives au parlement fédéral.

Le Pacifique Canadien a remis aujourd'hui aux diverses banques qui avait consenti l'emprunt huit chèques d'une valeur totale de \$36,755,630, en remboursement du solde de l'emprunt garanti en 1933 par le gouvernement fédéral. L'échéance de cet emprunt dont le taux d'intérêt était de 4-1/2 pour cent n'était pas encore arrivée, mais le Pacifique Canadien a pu, grâce à une récente émission d'obligations à un taux d'intérêt plus favorable, rembourser les banques sans délai, ce qui lui permettra de faire des économies appréciables sur le service des intérêts.

M. Power reçoit un prix dans un concours de jardins

Ottawa, 1er. — Un heureux hasard nous apprend qu'un grand honneur échoit à M. Power, ministre des Pensions et de la Santé nationale. En effet, le cercle agricole de Saint-Pacôme, dans le comté de Kamouraska, lui a décerné un prix de \$3 au concours des jardins tenu par le cercle en 1935. M. Power, soit dit en passant, a une maison d'été dans ce comté. Le ministre n'est pas peu fier de cet honneur.

Interrogé par les journalistes, M. Georges Bouchard, député de Kamouraska, a exprimé sa satisfaction. Il a ajouté que M. Power est un citoyen qui s'intéresse intelligemment aux choses de la patrie. Il a ajouté, rien de l'étonnerait d'apprendre que Mme Power, excellente jardinière, ait été pour quelque chose dans le succès. Peut-être même y aurait-elle la plus large part.

L'appel de fonctionnaires fédéraux du Manitoba

Londres, 1er. (C.P.). — Le comité judiciaire du Conseil privé a accordé aujourd'hui à un groupe de fonctionnaires fédéraux du Manitoba le droit d'en appeler d'un jugement de la Cour suprême du Canada qui leur a refusé la validité de la taxe sur les loyers de la province du Manitoba, imposée aux fonctionnaires fédéraux. Le lord-chancelier, le vicomte Halsbury, a cependant fait observer qu'il n'est pas selon l'usage du haut tribunal d'accorder la permission d'appel lorsque la cause a déjà été entendue par un autre tribunal d'appel.

Le sénateur Lucien Morand élu bâtonnier de Québec

Québec, 1er (D.N.C.). — M. le sénateur Lucien Morand, professeur titulaire à l'Université Laval est le nouveau bâtonnier du Barreau de Québec. Il a été choisi à l'unanimité ce matin par tous ses confrères pour succéder à M. J. P. A. Gravel. M. Onésime Gagnon, ex-ministre dans le cabinet Bennett, a été élu à l'unanimité comme syndic du Barreau de la province de Québec. Le secrétaire et le trésorier restent les mêmes pour l'année 1936-37. Ce sont respectivement Me Jean-Paul Lessard et Me William Morin.

Le ministre lui-même, M. Rogers, fera sa petite enquête personnelle. Ce sera tout à fait nouveau que de voir un ministre chercher à se renseigner par lui-même. M. Rogers ne pose-t-il pas là un précédent dangereux? Emile BENOIST

Montréal a un surplus pour l'exercice financier de 1935-1936

Déclaration de M. Savignac

M. J.-M. Savignac, président du comité exécutif, a fait ce matin la déclaration suivante: "Il me fait plaisir d'annoncer au public que la cité de Montréal terminait hier son exercice financier pour 1935-1936 par un surplus substantiel dont nous aurons les chiffres d'ici quelques jours."

"Nous croyons que ce fait, qui est d'une importance capitale, mérite d'être souligné surtout lorsque nous voyons les gouvernements terminer leurs exercices financiers avec des déficits."

"On se rappelle que l'an dernier lors de l'adoption du budget, et même durant l'année, des prédictions pessimistes se sont fait entendre à l'effet que nous devions avoir un déficit."

"C'est la première fois depuis cinquans ans que la cité de Montréal termine un exercice financier en aussi excellente position."

"Nous avons donc lieu de croire qu'une ère nouvelle s'ouvre pour Montréal, et ces faits que je viens de mentionner constituent la meilleure des réponses à tous ces prophètes de malheur qui se sont plu, durant le dernier exercice et encore tout dernièrement, à dire au public que Montréal terminerait son exercice 1935-1936 avec un déficit. Au public de juger."

M. Pouliot et M. Bennett

Le député de Témiscouata veut faire amende honorable au chef de l'opposition — Celui-ci exige des excuses devant la Chambre — M. Pouliot répond qu'il n'en fera pas davantage

Ottawa, 1er. — Le député de Témiscouata, M. Jean-François Pouliot, a vainement tenté, hier soir, de donner satisfaction au leader de l'opposition, M. Bennett. Il y a quelques jours, M. Pouliot avait affirmé que M. Bennett, alors premier ministre, n'avait pas consulté les excuses devant la Chambre de \$60,000,000 au Canadian Pacific. M. Pouliot avait alors prétendu qu'il pourrait démontrer son affirmation et que s'il ne le pouvait pas, il ferait amende honorable à la Chambre.

Hier soir, M. Pouliot a voulu faire amende honorable. Le leader conservateur, M. Bennett, s'y est opposé. Il a prétendu que le député de Témiscouata devrait faire ses excuses devant la Chambre, non pas devant la Chambre siégeant en comité.

M. Pouliot n'insiste pas: "Très bien. J'ai toujours montré ma bonne volonté. Je ne ferai pas davantage. Je crois que c'est assez."

M. Bennett: "Bien, nous verrons cela."

M. J.-A. Mann élu bâtonnier de Montréal

Me Francis Fauteux, trésorier — Me Arthur Vallée suggère que le bâtonnier soit nommé pour deux ans

Le Barreau de Montréal a tenu ce matin son assemblée générale annuelle. Me J.-A. Mann a été élu par acclamation bâtonnier pour la prochaine année. Après lecture de l'avis de convocation, les procès-verbaux et rapports ont été adoptés, et l'on a voté une résolution de sympathie à l'adresse des familles des juges et avocats décédés pendant l'année.

Puis, Me Arthur Vallée, bâtonnier sortant de charge, a signalé l'activité du conseil de l'Ordre au cours de l'année de son bâtonnat. Il a remercié ses confrères de la confiance et de l'amitié qu'ils lui ont témoignée. Me Vallée a suggéré que le bâtonnier soit élu pour deux ans, car, dit-il, après un an, il a tout au plus complété son apprentissage, et il serait dans l'intérêt du Barreau d'élire le bâtonnier pour deux ans.

Il a aussi parlé du bill du Barreau, actuellement devant la Législature, et à ce sujet remercié Me Marchand Nantel du travail énorme qu'il s'est imposé relativement à cette législation, et l'a félicité pour la façon dont il a piloté le bill de vant le comité des bills privés. Il a aussi remercié les membres du comité nommé pour préparer cette législation.

Au sujet des travaux projetés au Palais, pour relier par un corridor les greffes de la Cour supérieure et de la Cour de circuit, Me Vallée a

dit que les plans sont adoptés et que ces travaux commenceront très prochainement.

Le bâtonnier a ensuite adressé des remerciements au premier ministre de la province, alors procureur général, pour sa bienveillance envers le Barreau, dont il a accordé presque toutes les demandes. Me Vallée a signalé aussi le legs de \$7,500 fait au Barreau par Me J. W. Cook quelques jours avant sa mort.

On a ensuite procédé à la mise en nomination des candidats aux élections du conseil. Me J. A. Mann a été élu par acclamation et proclamé élu par acclamation; il a alors pris la place de Me Vallée au siège du bâtonnier et a dit quelques mots de remerciement. Me Francis Fauteux a été ensuite élu trésorier par acclamation. Mes Marius Lafontaine et Armand Pagé ont été mis en nomination pour la charge de secrétaire. Me Guibault, de Joliette, a été proclamé élu par acclamation conseiller pour représenter les districts ruraux. Cinq candidats ont été mis en nomination aux quatre postes de conseillers qui restaient à pourvoir: Mes Walter A. Merrill, Shirley Dixon, Paul Lafontaine, Joseph Bastien et Rodolphe Desjardins.

En vertu d'une entente qui date de plusieurs années, les deux premiers sont assurés de leur élection comme représentant des avocats de langue anglaise, et Me Lafontaine est aussi assuré de son élection comme représentant du Jeune Barreau. C'est donc vraisemblablement l'un des deux derniers qui sera écarté.

On a ensuite procédé à la mise en nomination des candidats aux élections du conseil. Me J. A. Mann a été élu par acclamation et proclamé élu par acclamation; il a alors pris la place de Me Vallée au siège du bâtonnier et a dit quelques mots de remerciement. Me Francis Fauteux a été ensuite élu trésorier par acclamation. Mes Marius Lafontaine et Armand Pagé ont été mis en nomination pour la charge de secrétaire. Me Guibault, de Joliette, a été proclamé élu par acclamation conseiller pour représenter les districts ruraux. Cinq candidats ont été mis en nomination aux quatre postes de conseillers qui restaient à pourvoir: Mes Walter A. Merrill, Shirley Dixon, Paul Lafontaine, Joseph Bastien et Rodolphe Desjardins.

Elections

On a ensuite procédé à la mise en nomination des candidats aux élections du conseil. Me J. A. Mann a été élu par acclamation et proclamé élu par acclamation; il a alors pris la place de Me Vallée au siège du bâtonnier et a dit quelques mots de remerciement. Me Francis Fauteux a été ensuite élu trésorier par acclamation. Mes Marius Lafontaine et Armand Pagé ont été mis en nomination pour la charge de secrétaire. Me Guibault, de Joliette, a été proclamé élu par acclamation conseiller pour représenter les districts ruraux. Cinq candidats ont été mis en nomination aux quatre postes de conseillers qui restaient à pourvoir: Mes Walter A. Merrill, Shirley Dixon, Paul Lafontaine, Joseph Bastien et Rodolphe Desjardins.

En vertu d'une entente qui date de plusieurs années, les deux premiers sont assurés de leur élection comme représentant des avocats de langue anglaise, et Me Lafontaine est aussi assuré de son élection comme représentant du Jeune Barreau. C'est donc vraisemblablement l'un des deux derniers qui sera écarté.

On a ensuite procédé à la mise en nomination des candidats aux élections du conseil. Me J. A. Mann a été élu par acclamation et proclamé élu par acclamation; il a alors pris la place de Me Vallée au siège du bâtonnier et a dit quelques mots de remerciement. Me Francis Fauteux a été ensuite élu trésorier par acclamation. Mes Marius Lafontaine et Armand Pagé ont été mis en nomination pour la charge de secrétaire. Me Guibault, de Joliette, a été proclamé élu par acclamation conseiller pour représenter les districts ruraux. Cinq candidats ont été mis en nomination aux quatre postes de conseillers qui restaient à pourvoir: Mes Walter A. Merrill, Shirley Dixon, Paul Lafontaine, Joseph Bastien et Rodolphe Desjardins.

En vertu d'une entente qui date de plusieurs années, les deux premiers sont assurés de leur élection comme représentant des avocats de langue anglaise, et Me Lafontaine est aussi assuré de son élection comme représentant du Jeune Barreau. C'est donc vraisemblablement l'un des deux derniers qui sera écarté.

Messe pour l'A.C.J.C.

Dimanche, le 3 mai, à 8 h. 30 du matin, dans la chapelle des Soeurs Marie Réparatrice, 1025 ouest, rue Mont-Royal, aura lieu une messe en l'honneur de la T. S. Vierge, laquelle sera dite spécialement pour les membres de l'A.C.J.C. et leurs amis par l'Aumônier général de l'Association.

Il y aura un court sermon donné par un prédicateur connu, grand ami des jeunes. Une chorale chantera, pendant la messe, plusieurs beaux cantiques de circonstance. Tous les membres des Comités central, régional et des cercles de l'A.C.J.C. sont instamment priés d'assister à cette cérémonie afin de rendre à Marie un hommage digne de l'Association et de toute la jeunesse qu'elle représente.

L'Italie se prépare à célébrer la prise d'Addis-Abeba

Rome, 1er. (S.P.A.). — Les troupes du maréchal Badoglio approchent d'Addis-Abeba et l'Italie se prépare à célébrer la victoire.

(On se rappelle qu'hier après-midi une dépêche annonçait la prise d'Addis-Abeba. Mais l'agence qui transmettait la dépêche avait eu soin d'indiquer qu'il s'agissait d'une information non confirmée.)

Sommaton de M. Rousseau à M. Dave Rochon

"Qu'il les nomme"

M. Jacques Rousseau, professeur à l'Institut de botanique de l'Université de Montréal, somme le conseiller municipal Dave Rochon de nommer les personnes du monde universitaire auxquelles il fait allusion, d'après les journaux de ce matin, qui s'opposent au projet du Jardin botanique à Montréal.

"Qu'il les nomme", elles existent, dit-il. Ce matin M. Rochon dit que "même dans le monde universitaire" il y a des personnes qui déclarent que "le jardin botanique est un luxe économique et même scientifique que la ville de Montréal n'a pas les moyens de se payer à l'heure actuelle". Si des "universitaires" tiennent ou ont vraiment tenu ce discours, que M. Rochon les démasque.

Mort de l'abbé Hector Marsolais

L'ancien curé de l'Assomption est décédé à 75 ans — Funérailles lundi

L'Assomption, 1er. — M. l'abbé Hector Marsolais, ancien curé de la paroisse de l'Assomption, est mort hier à l'hospice de la Providence de cette ville, à l'âge de 75 ans. Il avait quitté le ministère il y a trois ans.

La translation des restes de l'hospice à l'église paroissiale aura lieu dimanche, à 5 h. de l'après-midi, heures normales, et les funérailles lundi à 9 h. heures normales.

L'abbé Hector Marsolais était né à St-Alexis, comté de Montcalm, le 3 mars 1861. Il était le fils de Joseph Lemire Marsolais, cultivateur, et d'Osine Lesage. Il fit au collège de l'Assomption ses études classiques et philosophiques et ses études théologiques, tout en étant professeur. Il fut ordonné prêtre à Montréal en 1889 par Mgr Fabre. Il continua à enseigner au collège de 1889 à 1900. Il fut vicaire à Chambly de 1900 à 1910, puis curé de l'Assomption jusqu'à ces dernières années.

A la veille d'atteindre son objectif

On travaille encore à la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises — Il ne restera plus que \$8,000 à obtenir

Officiellement, la campagne de la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises s'est close mardi soir. A voir l'activité qui résonne encore à la direction générale, on ne le croirait pas. Les gens vont, viennent, entrent, sortent, apportent des enveloppes, interrogent et repartent pour repartir un peu plus tard, l'air épanoui. On chuchote même, aux quartiers généraux, qu'il ne reste plus que \$8,000 environ pour atteindre la somme de \$370,825.

Il est facile de voir que l'enthousiasme se s'est pas ralenti et que la ténacité n'a pas dit son dernier mot. La phrase magique: "l'objectif sera atteint" stimule les efforts et donne du courage à ceux à qui il reste encore un bout de chemin à faire, pour arriver au but.

Et les téléphones! La sonnerie résonne dans toutes les sections. "Allo, Allo! Dites donc, Mademoiselle, est-ce que les chiffres montent?" "Allo! Allo! Pouvez-vous nous dire le dernier montant enregistré?" Les employés voudraient répondre \$400,000. Pour le moment, il faut remettre à plus tard, une semaine ou dix jours au moins, la nouvelle définitive que tout le monde attend et espère. On oublie les rapports présentés verbalement, à la séance précédente, et qui sont des "anticipations" justifiées par les chefs responsables, mais qui sont plus ou moins lentes à se matérialiser par la suite dans les écritures de la comptabilité.

Cet entrain atteste l'immense intérêt qu'a soulevé la campagne. Il prouve une chose: c'est que l'œuvre de la Fédération est devenue celle de tous les citoyens, que l'effort a été presque unanime et accompli de bon cœur. Parlant de sa paroisse, un curé appartenant à une de nos grandes communautés religieuses, affirmait dernièrement: "Chez nous, l'esprit de la Fédération n'est plus à créer. C'est fait!" S'il reste encore des sceptiques ou des pessimistes, ils finiront bien par y venir, poussés par l'ardeur des nouveaux convertis et gagnés à la cause par la conviction grandissante de ceux qui les entourent.

Nominations ecclésiastiques dans le diocèse de Québec

Québec, 1er (D.N.C.). — Par décision de S. Em. le cardinal archevêque: M. l'abbé J. Évariste Beucher, curé de St-Cajetan d'Armagh, a été nommé vicaire forain du vicariat n° 10, pour remplacer feu M. l'abbé David Chénard.

M. l'abbé Joseph Picard, vicaire à St-Pacôme, a été nommé vicaire à St-Pascal de Kamouraska.

Pas de quorum

Ottawa, 1er (D.N.C.). — Avec cinq commissions parlementaires siégeant ce matin, celle qui est chargée d'étudier la situation de la radio a été incapable d'obtenir quorum et elle a ajourné sa séance à la semaine prochaine.

La Politique

La contestation de M. Bélanger périmée

M. le juge Forest, de la Cour supérieure, a décidé hier que la contestation de l'élection de M. J.-G. Bélanger, député de Dorion, est périmée. Me Adrien Blain avait présenté au nom de M. Bélanger une motion pour péremption; il alléguait que le délai de quatre mois prévu par la loi était écoulé et que la contestation n'était pas liée au mérite; les avocats de M. J.-A. Francoeur, candidat défait et pétitionnaire dans la contestation, avaient déclaré s'en rapporter à la justice.

Aperçu du budget Dunning par radio

Radio-Canada irradiera ce soir de 10 h. 15 à 10 h. 30, heure avancée, par tout le réseau français, un aperçu du budget fédéral, présenté en Chambre quelques heures plus tôt, par le ministre des finances, M. Dunning.

Causerie de Me Henri Jolicœur

Me Henri Jolicœur, avocat à Québec, parlera de nouveau au microphone, sous les auspices de l'Union nationale, lundi, le 4 mai prochain. Sa causerie sera irradiée, de 6 h. 45 à 7 h., par les postes CRCM, Montréal, et CRCK, Québec.

Abitibi et Drummond

Québec, 1er (D. N. C.). — Les deux appels, en matière de contestation d'élections, qui se sont présentés au cours du dernier terme, ont été rejetés hier, par le tribunal de cinq juges, à l'unanimité. Il s'agissait de plaidoyer spécial sur la validité des dépôts des pétitionnaires dans les causes en contestation de l'élection de M. Hector Authier, député de l'Abitibi, et de celle de M. Joseph-Ubaldo Rajotte, député de Drummond.

Aux électeurs de Dorion

M. J.-G. Bélanger, député de Montréal-Dorion à l'Assemblée législative, fait connaître à tous les électeurs de son comté que pendant tout le temps de la session, il se tiendra à leur disposition pour les recevoir à son bureau 426 rue Beaubien est, (Crescent 8730) chaque semaine, le vendredi soir, de 8 à 9 h. p.m. et le samedi soir de 7 h. à 8 h. p.m.

Les chemins d'hiver

Québec, 1er — Le gouvernement a répondu à quelques interpellations au début de la séance d'hier après-midi mais plusieurs n'avaient qu'un intérêt local. Le ministre de la voirie a appris à M. Fisher qu'au cours de l'hiver 1934-35, le gouvernement a tenu ouverts pour l'usage des véhicules automobiles 466.61 milles de chemins, ce qui lui a coûté la somme de \$93,855.16; que le gouvernement a exigé de chaque municipalité desservie par ces routes la somme de \$125.00 par mille; que des municipalités n'ont pas encore payé au gouvernement le montant exigé; que le gouvernement a accordé des octrois spéciaux aux municipalités qui ont entretenu leurs chemins à leurs frais, entre autres les municipalités de Thetford-les-Mines, Black Lake, Cowansville, Village de Freilshburg, Trois-Rivières, Ville de La Tuque, Ascot Corner, Saint-Venant de Hereford, Ville de Duparquet, Victoriaville et ville d'Arthabaska.

De Laprairie à la frontière

La route No 9 s'étendant de Laprairie à la frontière, a appris le ministre de la Voirie à M. Fisher, a été améliorée en premier lieu de 1912 à 1915; cette amélioration a coûté la somme de \$772,375.40; le gouvernement maintient ce chemin aux frais de la province. Les municipalités qui ont contribué à ce travail d'amélioration pour une somme de \$6,325.00, la ville de Laprairie, \$1,116.30, paroisse de Saint-Philippe, \$6,443.37, paroisse de Saint-Jacques le Mineur, \$7,736.37, Paroisse de Saint-Cyprien de Léry, \$6,363.91, village de Napierville, \$1,354.07 et la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, \$1,900.00.

La fermeture des usines le dimanche

Adhésion des groupements ouvriers — Une demande qui n'est pas nouvelle — Article de Mgr Lapointe en 1929 — L'exemple de l'Angleterre — Privilège injustifié — N'ayons pas deux poids et deux mesures

Depuis que la Ligue du Dimanche a lancé son appel pour la cessation de tout travail de production dans les usines de pulpe et de papier le samedi midi, ce qui permettrait de faire les réparations et le nettoyage le samedi après-midi et de tenir les usines complètement fermées le dimanche, de nombreuses adhésions lui sont venues de toutes les parties de la province. Les groupements ouvriers en particulier, qu'on disait favorables à un travail prolongé, apportent notre demande et désirent la voir triompher. Nous publions un jour quelques-unes de leurs résolutions. En attendant, nous voulons rappeler que cette demande n'est pas nouvelle. Si, on en avait tenu compte autrefois, notre dimanche serait aujourd'hui plus respecté.

Voici le vigoureux article que publiait le 26 avril 1929, dans le Progrès du Saguenay, celui qui s'est fait chez nous l'ardent défenseur du précepte dominical, Mgr Eugène Lapointe.

"La profanation du dimanche dans la Province de Québec se généralise, par le travail interdit, par le négoce, par les amusements incompatibles avec la sainteté du jour consacré au Seigneur.

"C'était à prévoir.

"Vers 1912, si je ne me trompe, quelqu'un osa affirmer que si les autorités civiles et religieuses, unissant leurs efforts, ne réussissaient pas à faire fermer les usines de pulpe et de papier, ainsi que les chantiers de construction, le dimanche, et même les fêtes d'obligation, dans 15 ans il serait probablement trop tard, que l'exemple aurait produit ses fruits et que nous serions débordés.

"On en sommes-nous?

"On ergole encore sur le travail qui est urgent et sur celui qui n'est pas, le dimanche, dans ces usines.

"On en est encore, en certains milieux, à considérer comme nécessaires, par exemple, le nettoyage et la réparation des machines le dimanche.

"Pourquoi nécessaires?

"Parce que les fabricants de pulpe et de papier prétendent avoir le droit de produire durant six jours de 24 heures par semaine.

"D'où vient ce prétendu droit?

"Mais tous les autres manufacturiers, mais le forgeron, mais le cultivateur, ne pourraient-ils pas se réclamer du même droit?

"Invocera-t-on la nécessité de la concurrence? Mais la nécessité de la concurrence n'exige-t-elle pas en

ce moment une diminution de la production?

"Et la nécessité de la concurrence n'existe-t-elle pas pour d'autres industries?

"Ne sait-on pas qu'en Angleterre, dans les pays scandinaves, et même en France, pour ne parler que de ces pays, les usines de papier comme les autres, suspendent le travail de production le samedi, emploient la soirée de ce jour au nettoyage et à la réparation, puis restent complètement fermées le dimanche?

"Pourquoi pas ici?

"Pourquoi nos chantiers de construction, qu'on ferme si arbitrairement à certains jours et durant certaines périodes, ne le seraient-ils pas le dimanche?

"Pourquoi, en un mot, dans la Province de Québec, les usines, toutes les usines, les chantiers, les boutiques, les magasins, les bureaux d'affaires, ne seraient-ils pas fermés, complètement fermés de minuit à minuit le dimanche, comme en Angleterre? Le repos dominical a-t-il entravé le progrès économique de l'Angleterre?

"Avouons-le donc.

"Aussi longtemps que les grands usiniers et les grands constructeurs auront le privilège d'ouvrir leurs usines ou leurs chantiers le dimanche, nous devons renoncer à tout contrôle; ils sont pratiquement juges de l'urgence des travaux qu'ils font exécuter.

"De plus, renonçons à fermer les boutiques, les magasins, les théâtres et autres lieux d'amusements le dimanche.

"Nous serions ridicules.

"Pourquoi nous obstiner à ne pas voir le mal dans sa source?

"Voulons-nous sérieusement que le dimanche redevienne, partout dans notre province le Jour du Seigneur, un jour sanctifié par un saint repos?

"Ayons le courage d'être logiques. N'ayons pas deux poids et deux mesures.

"Nous n'avons rien à ajouter à ces paroles énergiques et sensées. Elles gardent encore toute leur force. Elles sont même plus vraies et plus actuelles que jamais. Non, "n'ayons pas deux poids et deux mesures", si nous ne voulons pas que le peuple écoute les conseils perfides des agents de Moscou et se dresse dans un geste de révolte. Le Pape nous en avertit expressément dans son encyclique *Quadragesimo Anno*. Si on ne change pas, "des états de choses qui exaspèrent les esprits des masses", "on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la

La station de New-Carlisle

HEUREUSE INNOVATION

Le poste CHNC, de New-Carlisle, qui diffusait sur 1410 kilocycles, avec une puissance de 1,000 watts, le jour, et de 500 watts, le soir, a changé de fréquence. La Commission de la radio vient en effet de décréter que ce poste diffusera désormais sur 960 kilocycles avec une puissance de 1,000 watts en tout temps.

C'est dire que son rayonnement est beaucoup plus vaste que dans le passé puisqu'il s'étend à toute la Gaspésie, au bas Saint-Laurent et aux Provinces Maritimes.

Le poste CHNC diffuse aux heures suivantes: la semaine, de 9 h. à 10 h. le matin, de midi à 1 h. 30 p.m., et de 6 h. p.m. à minuit; le dimanche, de 11 h. a.m. à 1 h. 30 p.m. et de 4 h. p.m. à minuit.

Le directeur général, le Dr Charles Houde, nous informe que le poste CHNC vient de se munir de nouveaux appareils, parmi ceux que les laboratoires considèrent comme étant le plus au point à l'heure qu'il est. Ils assurent avec une plus grande clarté une qualité de sonorité que l'on ne connaissait guère jusqu'ici.

Le tour de la Gaspésie

Le Bulletin du tourisme du mois de mai annonce que les touristes canadiens ou étrangers pourront faire cet été le tour de la Gaspésie par chemin de fer et par autobus. Les personnes qui ne possèdent pas d'automobile, dit-il, ou qui craignent la fatigue d'une trop longue randonnée, pourront se rendre de l'est des États-Unis à Mont-Joli, à l'entrée de la Gaspésie, par chemin de fer, de prendre là un autobus pour faire en quatre jours le tour complet de la péninsule, puis repartir à Mont-Joli le chemin de fer pour retourner à leur point de départ. Ce tour de la Gaspésie se fera chaque semaine, du 27 juin au 5 septembre.

Changements au contentieux du Pacifique Canadien

D'importants changements viennent d'être effectués au contentieux du Pacifique Canadien à la suite de la retraite de M. W. H. Curle, c.r., avocat en chef de la compagnie, qui quitte son poste le 1er mai, après de nombreuses années de service.

M. Curle sera remplacé par M. R. P. Flintoff, c.r., jusqu'ici avocat général au contentieux, tandis que M. George A. Walker, r., son adjoint, lui succède au poste d'avocat général.

société contre l'assaut des forces révolutionnaires.

Nous attendons avec confiance la décision des autorités provinciales.

La Ligue du Dimanche.

Examens de sortie à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales

Les examens de sortie à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales auront lieu du 11 au 15 mai. Le jury sera composé de la façon suivante: M. L.-A. David, ou son délégué; M. Alphonse Milette, président de la Chambre de Commerce de Montréal; M. J.-U. Bover, gérant général de la Banque Provinciale du Canada; M. Y. Lamarre, gérant général adjoint de la Banque Canadienne Nationale; M. Emile Grothé, industriel; M. François Faure, industriel; M. Ernest Savard, financier; le directeur et les professeurs de l'Ecole.

Il y a, cette année, trente-deux candidats au titre de "licencié en sciences commerciales".

Réunion des hôteliers

C'est lundi, le 11 mai prochain, nous annonce M. J.-Léon Gagnon, président de l'Association des hôteliers de la campagne, qu'aura lieu l'assemblée générale annuelle des membres de cette association. Cette réunion, qui se tient chaque année dans le salon A de l'hôtel Queen's, à Montréal, donnera lieu à l'élection du nouveau bureau de direction.

L'assemblée proprement dite, qui aura lieu à 11 heures de l'avant-midi, heure d'été, sera suivie d'un déjeuner à 1 h. 30. Les discours seront irradiés par le poste CKAC à 2 heures.

Les ponts de péage

Québec, 1er. (D.N.C.) — M. J.-N. Francoeur, ministre des Travaux publics, a répondu en Chambre à M. Antonio Elie, député d'Yamaska, que les revenus des péages sur certains ponts, en 1935, avaient été comme suit:

Pont Taschereau, \$75,897 de revenus bruts et \$63,532 de revenus nets; pont Gaipeault, \$86,925 de revenus bruts et \$74,847 de revenus nets; pont Batisseau, \$56,954 de revenus bruts et \$45,875 de revenus nets; pont de Sorel, \$16,364 de revenus bruts et \$13,642 de revenus nets; pont Saint-François, \$8,240 de revenus bruts et \$1,731 de revenus nets; pont Yamaska, \$9,373 de revenus bruts et \$2,928 de revenus nets; pont l'Île d'Orléans, \$14,040 de revenus bruts et \$7,240 de revenus nets.

Fau Mme Joseph Morin

Samedi le 25 avril est décédée à Saint-Joseph, comté de Beauce, Mme veuve Joseph Morin, née Venner, (Georgiana), à l'âge de 77 ans.

Lui survivaient trois fils, Louis, avocat, et Léon, de Saint-Joseph, et Norbert, de Québec; quatre filles: Clara (Mme C.-A. Blodreau), de Valley Junction, l'Île (Mme C.-A. Fortin), d'Outremont; Marie-Blanche, femme du Dr Oswald Handfield, et Mlle Athalia, de Saint-Joseph.

Molière chez les "Petits" du collège Sainte-Marie

C'est samedi le 2 mai en matinée, à la salle du Gesù, que les "petits" du collège Sainte-Marie, interpréteront le "Malade imaginaire", de Molière. Le ballet des médecins a été dirigé par Morenoff.

Il y aura aussi un orchestre de plusieurs musiciens sous la direction de M. Roger Giguère, artiste bien connu.

Les représentations auront lieu les 2 et 9 mai en matinée, et les 6 et 11 mai en soirée.

Pour informations: au contrôle du Gesù: LA 4453.

Le beurre

Ottawa, 1er. — Le gouvernement fédéral a dépensé une somme de \$74,138.41 au cours de l'année 1935, pour retirer du marché canadien 6,508,338 livres de beurre. Cette intervention du gouvernement fédéral s'est faite en vertu de la loi qui autorise la vente dirigée de certains produits.

L'administration de cette vente dirigée du beurre nous a coûté \$356.66.

Six compagnies montréalaises ont reçu d'intéressantes indemnités, au cours de 1935, en marge de la vente du beurre: A. A. Ayer Co Ltd, \$18,850.99; Hodgson, Rowson Co Ltd, \$5,149.74; Lovell and Christmas, Ltd, \$7,569.20; Olive and Dorion, Ltd, \$19,816.46; Canada Packers, Ltd, \$20,050.65; Swift Canadian, Ltd, \$2,344.71.

Où l'on voit que des marchands de beurre peuvent trouver leur profit à ne pas vendre de beurre.

Ces informations ont été données à la Chambre des Communes en réponse à une question qui avait été posée au gouvernement par le député libéral de Prescott, M. Elie Bertrand.

Congrès de professeurs au Japon

On fait actuellement à Tokio, au Japon, de grands préparatifs en vue du septième congrès biennal de la Fédération mondiale des Associations d'éducateurs, qui doit avoir lieu du 2 au 7 août 1937. On s'attend à ce que des milliers de professeurs et instituteurs de toutes les parties du monde assistent à ce congrès, qui se tiendra sous les auspices de l'Association d'éducation du Japon, dont le Dr Masanori Oshima est le secrétaire général. Ces renseignements ont été reçus ces jours-ci du Japon, au bureau chef du Pacifique Canadien, à Montréal.

Société d'une messe

M. l'abbé William-James Gough, curé de Holy Family, décédé le 29 avril courant, était membre de la Société d'une messe.

Albert VALOIS, chanoine, chancelier.

La musique

Débuts du jeune Yves Thériault

Un jeune artiste de 21 ans, M. Yves Thériault, basse chantante, a affronté, pour la première fois, mercredi soir, un auditoire. Le récital de M. Thériault avait un caractère strictement privé puisqu'il n'était donné que devant les gardes-malades de l'hôpital Notre-Dame. Auditoire restreint mais plutôt impressionnant pour un débutant.

Le programme de M. Thériault, un programme de tout repos, n'eût guère convenu pour un véritable concert de début, mais comme il s'agissait d'un récital dans l'intimité, on peut excuser certaines rennes surannées telles que *Obstiné*, de Fontenailles, *J'entends la voix*, de Hurdell et la ravissante *Love's old sweet song*. Par contre, M. Thériault a interprété avec délicatesse l'émouvante *Ballade slave*, de Chopin, une pièce magnifique trop peu connue.

Assez mal à l'aise dans la *Chanson du toréador* (Carmen), de Bizet, M. Thériault s'est révélé un interprète exquis dans un groupe de chansons nègres. Le jeune artiste possède un timbre d'une grande richesse. Certaines de ses notes basses sont somptueuses. Ce jeune qui n'a pas eu l'avantage d'étudier sous de grands maîtres, mériterait d'être encouragé. Il a tout ce qu'il faut, la jeunesse, le talent, l'ambition, et... la voix (ce qui importe surtout ici) pour réussir une brillante carrière. Nous souhaitons que M. Thériault continue à travailler et à se produire de temps en temps. Il a le privilège d'avoir un organe vocal de première valeur qui ne demande qu'à être affiné.

Lucien DESBIENS

A la Chambre de Commerce italienne de Montréal

Demain, 2 mai, à 1 h., au restaurant Savoy, 1204 rue Drummond, la Chambre de commerce italienne de Montréal donnera un déjeuner-causerie en l'honneur de M. P. P. Carbonelli, correspondant du *Corriere della Sera* de Rome aux États-Unis.

Collège de l'Assomption

Fête de M. le supérieur, mercredi, le 6 mai prochain. A cette occasion sera donnée par les élèves une soirée récréative, où seront jouées deux comédies fort intéressantes, la "Cigale chez les Fourmis", de Labigne, et "Monsieur de Pourceaugnac", de Molière. L'harmonie du collège fera les frais de la musique. La représentation commencera à 7 h. 30 (heure solaire).

Samedi, le 9 mai, seconde représentation, même programme, même heure.

Celui Qui Sait

si le remède que vous prenez contre le mal de tête, la névralgie ou les douleurs rhumatismales est SANS DANGER — c'est Votre Médecin! Demandez-lui conseil!

Ne risquez pas votre santé et celle des vôtres par l'emploi de drogues fantaisistes!

AVANT de prendre, pour soulager un mal de tête, une névralgie ou les douleurs de la névrite ou du rhumatisme, une préparation dont vous ne connaissez ni la provenance ni la formule — consultez votre médecin. Demandez-lui ce qu'il en pense, comparativement à l'Aspirine.

Pourquoi ce conseil? Parce que les médecins, avant que la formule de l'Aspirine ne fût établie, conseillaient d'éviter la plupart des remèdes "contre les douleurs" et soutenaient qu'ils étaient mauvais pour l'estomac et, souvent, pour le cœur. L'Aspirine a changé tout cela!

Les milliers de personnes qui, sans conséquences fâcheuses, prennent régulièrement de l'Aspirine, démontrent que les médecins ont bien raison d'affirmer qu'elle n'offre aucun danger.

N'oubliez pas que l'Aspirine est considérée comme un des moyens les plus rapides que l'on ait découverts jusqu'ici pour soulager les maux de tête et les douleurs et maux dont on souffre le plus fréquemment. Sauf dans des cas tout à fait spéciaux, son emploi régulier est sans danger.

Les Comprimés d'Aspirine sont fabriqués au Canada. Le mot "Aspirin" est la marque déposée de la Bayer Company, Limited. Exigez, en forme de croix sur chaque comprimé, les lettres du mot "Bayer".

EXIGEZ

"ASPIRIN!"

Le banquet offert aux mineurs

Radio-Canada diffusera ce soir, (vendredi), de 9 h. 15 à 10 h. 30, les discours qui seront prononcés au banquet donné par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, aux mineurs qui ont sauvé le Dr Robertson et Alfred Scadding, la semaine dernière, à Moose-River. Cette fête se déroule à Stellarton, N.-E.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Ainsi pense

LA PRESSE CANADIENNE

de jour en jour

TOUSIGNANT

FRÈRES LIMITÉE

ONZE MAGASINS

En plus du fromage et autres provisions

PAYEZ MOINS CHER POUR VOTRE

BEURRE

EXAMEN DE LA VUE Lunetterie moderne Satisfaction garantie

A qualité égale nos prix défient toute concurrence.

J.-L. ARTHUR BOUSQUET, O.D.

OPTOMETRISTE-OPHTICIER antérieurement de la Maison Scott & Bousquet

3625, rue St-Denis (près Cherrier) Tél. PL. 2456

GRATIS

Nous allons à domicile vérifier lampes et radios de toutes marques.

P. Landry CH. 6161

3197 ONTARIO EST Vendeur des nouvelles lampes Radiotrons.

Rhumes — Asthme Toux — Bronchites

Sirop Villars

— Efficace dans les affections des voies respiratoires — 2 formats: .50 et \$1.00

Voyez votre pharmacien CANADA DRUG CO. Maison essentiellement canadienne-française.

Pour bijoux, montres, etc. L'endroit tout désigné et où l'on achète à meilleur compte c'est chez

BIBEAU FRÈRES Les bijoutiers connus DEUX MAGASINS

305 et 1257 St.-Catherine est

La fête des arbres

De la Terre de chez nous du 29 avril:

Le Canadien français est avant tout un bûcheron. Pour lui, l'arbre, c'est l'ennemi. Mentalité assez bizarre, mais qui s'exprime bien à la lumière de l'histoire. Car la vie de la population française en Amérique se partage depuis trois siècles entre la lutte contre la forêt et la résistance à l'invasion.

Ce qui a fait la force du Canada français, c'est l'attachement de sa population à la terre, c'est son acharnement à défricher, à labourer, à semer. N'eût été cette fidélité à l'agriculture, il y aurait beau temps qu'il n'existerait plus au Canada une population de langue française. Nous serions des Anglo-Saxons, et pas de la meilleure race; nous serions un peuple d'hybrides.

Mais cet attachement à "faire de la terre" comporte aussi des travers. Pour cultiver, il faut abattre la forêt, mais encore faut-il le faire avec discernement. Or, nous en avons totalement manqué dans le passé. Et c'est pourquoi la campagne du Québec a un air de dénuement qui fait étrange dans un pays neuf. L'arbre a été pourchassé jusque dans ses derniers recoins; jusqu'aux terres incultes qui ont été dépouillées. Des arbres d'ornementation, on n'en voit pas ou peu. Tout a été rasé, saccagé; à tel point que la plupart de nos vieilles paroisses et même des moins vieilles manquent totalement de bois d'œuvre et en partie de bois de chauffage. Nous avons vu dans des paroisses de colonisation des maisons finies avec du sapin de Colombie. Même à la campagne, on paye tribut au monopole Webster. C'est un non-sens, c'est une absurdité économique.

Le gouvernement provincial a institué la fête des arbres. Chaque

printemps, il organise à cette fin, dans les principaux centres de la province, des manifestations publiques. On y fait des discours dans lesquels on prêche le respect de l'arbre, sa valeur économique, la nécessité du reboisement, etc. L'initiative est heureuse; elle commence déjà à porter des fruits. Qu'on continue dans cette voie, en accentuant le mouvement, si possible.

Maintenant que le Canadien français a vaincu la forêt, il faut lui inculquer le respect de son ancien ennemi. Préservons nos forêts et nos bocages; plantons des arbres d'utilité et d'ornementation: le respect de l'arbre, c'est un signe de civilisation.

Gérard FILION

Un sénateur franco-albertain

Du Droit, d'Ottawa, numéro du 27 avril, sous les initiales de M. Charles Gautier:

Les Canadiens français de l'Alberta, espèrent que, dès qu'une vacance se produira, le premier ministre appellera l'un de leurs au Sénat canadien et renouera ainsi la tradition brisée en 1931. En effet, depuis la création de la province de l'Alberta, en 1905, les Franco-Albertains ont été représentés successivement à la Chambre Haute par MM. Forget, Roy, Côté et Lessard. Celui-ci, décédé, fut remplacé en 1931 par un Anglo-Canadien. La présence d'un Franco-Albertain au Sénat rappelait que l'œuvre de

la Confédération avait été édictée par les représentants des deux grandes races et que, dans le développement de l'Alberta, les représentants de la race française avaient fait plus que leur part. De plus, les Canadiens français de l'Alberta forment un groupe minoritaire homogène et bien vivant, qui n'a pas, dans toutes les sphères, la représentation à laquelle il aurait droit. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'est représenté ni à la Cour d'Appel ni à la Cour Supérieure de l'Alberta, tribunaux dont la magistrature est choisie par le gouvernement fédéral. Nos compatriotes attendent donc de M. Mackenzie King la mesure de justice qu'il ne leur a pas refusée dans le passé. Ils ont dans leurs rangs des professionnels et des hommes publics de réel mérite. Nous comprenons même que, mettant de côté toute question de rivalité, ils se sont entendus sur le nom d'un candidat. Cet esprit de solidarité devrait faciliter la nomination d'un sénateur franco-albertain.

L'immigration

D'une "Chronique d'Ottawa" à l'Action catholique du 27 avril, sous la signature de M. A. Desjardins:

Chose encore plus extraordinaire, c'est que même en période de chômage nous ne cessons d'accueillir des immigrants, et en nombre

considérable: 147,660 en quatre ans, de mars 1930 à mars 1934. C'est le chiffre donné par le ministère de l'Immigration. On ajoute, il est vrai, que tous ces nouveaux venus sont tenus de se trouver qu'ils sont en état de se subvenir, mais l'on sait ce que cela vaut généralement. Il est bien malaisé de croire que 140,000 personnes additionnelles aient pu trouver à s'employer de manière

à se suffire, alors que plus de 300,000 chefs de familles canadiens devaient chômer. Ou bien les nouveaux arrivés ont pris la place des Canadiens, ou ils ont finalement grossi les rangs des sans-travail; et 140,000 immigrants, cela veut dire au moins 25,000 chefs de famille. Un bon débat sur cette question d'immigration en temps de chômage prolongé ne serait pas de trop.

TAPIS

H. LALONDE & FRÈRE

4800, AVE. du PARC

Près de l'ave. Mont Royal

Les plus grands spécialistes du tapis au Canada

MAISON BÉRARD

Successeurs de la Cie Royal Silver Plate

Toujours canadienne-française

HA 9948

FABRICANTS DE

Vases sacrés

Experts en Placage d'or et d'argent

Réparations de tous genres

70 CRAIG OUEST

Près terminus des Tramways

Achetez le Purgatif préféré des femmes et des jeunes filles

LA LIMONADE PURGATIVE KINOT

aux sels de VICHY

Purgatif et laxatif très doux et agréable au goût. N'irrite jamais l'intestin.

2 En vente dans les pharmacies 25c

Complet et paletot 17.50 et sur mesure

T. BEAUREGARD & CIE

MANUFACTURIERS-TAILLEURS

7907 St-Denis, coin Gouard

Tél. DU 5200

"Mrs Luke" La fameuse MARMELADE

— Chez votre épicer ou appels.

J.-M. POIRIER, prop. — WI. 8717

REID

1475, AMHERST — TEL. CH. 3181

Pour vos FOURRURES

ACCESSOIRES DE RADIO PAYETTE

910 BLEURY — PL. 4838

LITHINES

du Dr GUSTIN

Pont économiquement une délicieuse EAU de TABLE et de REGIME

Très digestive

Recommandée contre les maladies de la peau, du foie, de l'estomac, de la vessie et de l'intestin, rhumatisme, goutte et acide urique.

La qualité du produit comparée aux autres est telle que les

LITHINES GUSTIN sont inimitables

En vente dans toutes les pharmacies.

AM. 2123 CH. 2193 PHARMACIES

PAQUIN WILBROD

Nous livrons: — 10 messages entiers à votre service. — Venez ou téléphonez

4500 Papineau 1200 Mt-Royal

col. Mt-Royal coin de Laroche

SOIN DES PIEDS Spécialité: Chaussures pour pieds malades.

HOULE & BLEAU

4861 Est. Ste-Catherine

Tél. CL. 7987

Où l'on s'habille bien —

Ernest Meunier

Marchand-Tailleur 994, RUE RACHEL (EST) Téléphone: FR. 9343-9859

POUR VOS VIGNETTES appelez

PHOTOGRAPHIE NATIONALE

SYSTE CATHERINE QUEST MARQUETTE

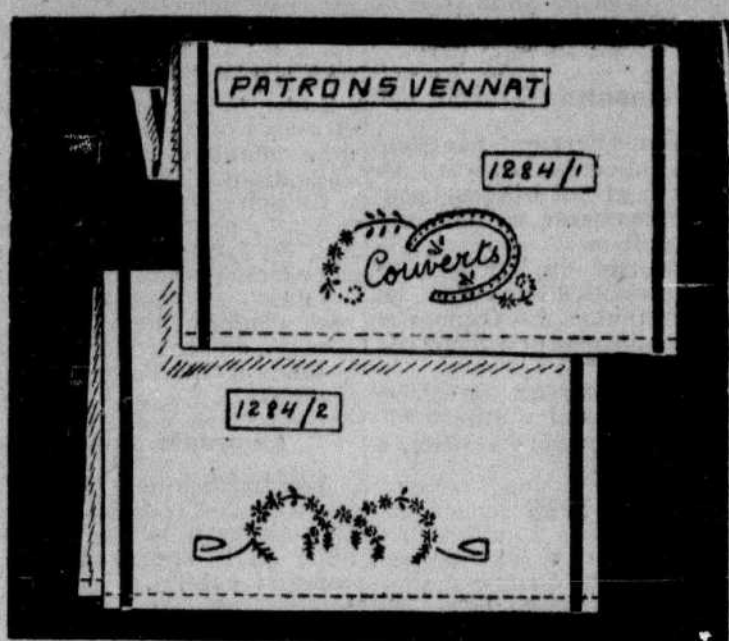
4549



"Vivre en aimant"

Directrice : Germaine BERNIER

NOTRE PATRON DE LA SEMAINE



Nos 1284/1 et 2 — LINGES DE VAISSELLE, charmants dessins. A tracer au crayon, 2 pour 25c, au fer chaud, 2 pour 30c. Perforé, chacun, 25c. Etampé sur tissu solide quadrillé bleu, vert ou rouge, 20 x 30 pcs, chacun 25c, 4 pour 89c. Fil à broder garanti, 10c.

Circulaire de nappes, 5c; circulaire de layette, 5c; circulaire religieuse 5c. Abonnez-vous à notre Revue Mensuelle de broderie et musique et broderie 12c seulement par an.

COUPON DE COMMANDE

N.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbres-poste en même temps que la commande.

VENDREDI 1er MAI 1936

Ci-inclus.....pour patrons Nos.....

Nom.....

Adresse.....

Devenir quelqu'un

Devenir quelqu'un... ce n'est pas tant monter petit à petit les échelons de la classe sociale ou les degrés conduisant à l'autel des honneurs. Ce n'est pas non plus gravir, fût-ce même au prix d'efforts, le chemin de la renommée ou de la fortune.

Est-ce donc s'acheminer à pas rapides et lents vers le succès, vers les hautes destinées, le luxe ou la gloire? Serait-ce atteindre les rives de l'idéal, le port de la conquête et de la délivrance, après avoir mis à bas le joug de la servitude et de la loi de soumission à l'autorité?

Devenir quelqu'un... n'est-ce pas plutôt donner à sa vie sa pleine valeur et un rendement efficace et sûr?

C'est encore et d'abord élever ses aspirations à la hauteur de la tâche dévolue, si modeste soit-elle, et mettre au service du bien et de la justice sa volonté et ses autres facultés d'agir.

Devenir quelqu'un... c'est bien plus souvent maîtriser son cœur et faire courber sa propre tête devant le droit et le bon d'autrui que d'assujettir et faire plier un plus faible. C'est conformer ses goûts et ses desirs aux nécessités urgentes, sans pressants besoins semés sous nos pas par la vie.

Devenir quelqu'un... c'est former sa mentalité au sein de principes solides et chrétiens et en rendre les bases parraines au roc immuable; c'est créer autour de soi une atmosphère de paix et de joie, où l'on sente vivre quelque chose de mystérieux dans sa simplicité, quelque chose de profond, d'irrésistible et de suave, malgré une apparente faiblesse.

Devenir quelqu'un... c'est souvent faire son chemin en silence, sans bruit, et occuper une place très humble dans le vaste enclos de l'humanité, sans paraître avancer sur la route du succès, mais rendre cette place telle que nul être autre que soi puisse la remplir dignement et dans toute sa plénitude.

Devenir quelqu'un... c'est se façonner une personnalité, mais d'une essence supérieure, c'est faire de soi-même un abîme où on viendra puiser, non pas tant la richesse et l'appui matériels qu'un trésor de force pour les grandes heures, c'est faire de soi une sécurité, de façon à ce qu'on puisse dire, cela dit, celle-là, c'est quelqu'un, vraiment quelqu'un sur qui on peut compter.

Devenir quelqu'un... c'est perfectionner son âme peu à peu, à mesure qu'elle s'achemine vers le grand chemin promis, c'est apprendre jour par jour à s'humilier, c'est non seulement alimenter son cœur aux sources de la charité, mais faire de notre propre vie une source de vrai et de bonheur où d'autres cœurs viendront parfois s'abreuver; c'est travailler à arracher et rendre à la vie qui passe ce qui ne passe pas pour que, lorsque nous-mêmes aurons passé, quelque chose de nous demeure longtemps, très longtemps sur la terre, rayonnant autour de l'humble sphère où peut-être nous aurons vécu, mais pleinement vécu, et où, sans bruit et à l'écart, nous aurons lutté pour devenir quelqu'un!

R. RANTE

Nouvelle maladie infantile

Paris, 29. (P.C. Havas). — L'Académie de médecine a entendu mardi après-midi une communication du Dr Roca, de Bordeaux, sur l'épidémie d'une nouvelle maladie infantile: l'acrodynie; dans le sud-ouest dont celui-ci signala le premier cas en 1926. Il s'agit d'une maladie caractérisée par la rougeur des extrémités des membres occasionnant de violentes douleurs. Le Dr Roca constata depuis 1926, 68 autres cas et d'autre part 90 cas lui furent signalés par des confrères, soit au total 158 cas répartis dans sept départements du sud-ouest. Le Dr Roca estime ces chiffres très inférieurs à la réalité. Les deux foyers principaux sont disposés du long de la Garonne. 84% des en-

fants atteints sont âgés d'un à trois ans, au-dessus de six ans cette affection devient rarissime; on en connaît seulement cinq cas dont deux au-dessus de sept ans. Le Dr Roca déclara que les conditions de développement de cette maladie demeurent très obscures et il souligna qu'on ne devait pas écarter l'hypothèse de la contagion.

La cérémonie de la profession religieuse au Monastère du Précieux Sang de Mont-Laurier.

Dimanche, le 26 avril, à 7 h. 30 du matin, avait lieu dans la chapelle du monastère du Précieux Sang de Mont-Laurier la profession religieuse de Mlle Marie-Ange Manv, fille de M. et Mme L.-J. Many, d'Iberville.

S. E. Mgr J.-Eug. Limoges, évêque de Mont-Laurier, présida l'imposante cérémonie, assisté de MM. les abbés Omer Côté, aumônier de la communauté, et Lucien Lacharité, professeur au Grand Séminaire de Mont-Laurier, chapelain du monastère.

Une foule recueillie remplissait la petite chapelle. Au premier rang figuraient les parents de la novice: M. et Mme Many, ainsi que leurs enfants: Réjeanne et Maurice; Mlle Gabrielle Many, garde-malade, de Montréal.

Les religieuses du Précieux-Sang, établies à Mont-Laurier depuis l'année 1934, occupent un monastère temporaire de dimensions assez restreintes; toutefois, l'exiguïté du local n'enleva rien à la touchante solennité des fêtes qui s'y sont déroulées dimanche.

Le cérémonial de la profession religieuse, dressé, il y a quelque 75 ans par les vénéralés fondateurs de l'Institut du Précieux-Sang eux-mêmes, est inspiré des plus belles formules de l'Eglise, pour la consécration des vierges.

Après les Litanies des Saints qui convoquent toute l'assemblée des Elus à la célébration des Saints Mystères qui vont se produire, la messe commence, pieusement accompagnée de saints cantiques qu'on eût dit interprétés par des voix célestes.

A l'Evangile, M. l'abbé Omer Côté sert à l'assistance un délicieux sermon appuyé sur des textes choisis, résumant les obligations, les privilèges et les bonheurs de l'âme religieuse. Les douces émotions qui s'emparent de l'auditoire at-

teignent que l'onctueux "porte-parole" a su trouver le chemin des âmes. A l'heure de la communion, le Pontife célébrant se dirige vers la grille des religieuses. Pendant qu'il tient en main l'Hostie consacrée, la novice humblement agenouillée prononce à voix haute, nette et ferme, la formule de son alliance mystique, puis, signe immédiatement ce document qui sera conservé aux archives du monastère jusqu'au jour où on le lui remettra en mains sur son lit funéraire. La communion consommée enfin l'alliance divine, puis le choeur entonne le cantique de la Vierge Immaculée: Magnificat.

A l'issue de la messe, la nouvelle professe repart au sanctuaire pour recevoir de la main de l'Evêque les insignes de sa consécration religieuse: le voile noir, symbole de séparation du monde; la croix, qui pendra sur sa poitrine pour lui rappeler le Christ auquel elle a voué son amour et sa vie; l'anneau qui l'attachera à l'annuaire de la main droite, comme un souvenir de son union éternelle avec Jésus.

Debout, au pied de l'autel, elle proclame maintenant son bonheurs, par ces belles paroles: "Je suis l'épouse de Celui que les anges servent et dont les cieux admirent la beauté..." Puis, elle entonne un dernier chant: "Absolte mih... A Dieu ne plaise que je ne me glorifie jamais en autre chose que dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ..."

"Allez en paix, ma chère Fille, lui dit le Pontife. Dieu a accepté votre sacrifice. Rendez-lui maintenant des actions de grâces de la faveur qu'il vous a faite."

Les accents du Te Deum retentissent pendant que la nouvelle professe va recevoir au choeur des Moniales le baiser fraternel de sa famille religieuse; à travers la grille, les assistantes peuvent suivre, non sans émotion, ce geste de touchante fraternité. Puis, Son Excellence, mitre en main, clôt la fête par une solennelle bénédiction pontificale.

Bref, cette cérémonie fut vraiment de celles dont on peut dire qu'on n'en revient pas sans se sentir meilleur et plus fort pour soutenir les luttres de la vie. Tous s'accordent à dire que cette fête fut vraiment belle de simplicité monastique, belle par ses rites symboliques empruntés à la sainte liturgie, belle et suggestive par la grande leçon de détachement qui s'en dégage, à savoir que "tout est vanité ici-bas, hormis aimer Dieu et le servir."

Et maintenant, la nouvelle religieuse du Précieux-Sang, commence, dans le cloître, sa carrière d'adoratrice et de réparatrice, pour le bien particulier du diocèse de Mont-Laurier, de l'Eglise et de l'humanité entière.

Puisse la mission si belle des Sœurs du Précieux-Sang nous obtenir à tous les plis de grâces qu'elles sont chargées, par vocation, de faire descendre sur la terre!

Soyez Chic Tout en Economisant!

Pourquoi jalouser la voisine? Grâce à la Magie des Couleurs, vous pourrez être tout aussi élégante! Un peu de jujoute — et un paquet de Teinture Diamond — voilà tout ce qu'il vous faut pour obtenir, facilement, à coup sûr et à peu de frais des couleurs d'une richesse et d'un éclat qu'on ne trouve d'ordinaire que dans les tissus neufs. Des milliers de femmes ingénieuses, auxquelles leurs moyens ne permettent pas de renouveler leur garde-robe, donnent, grâce aux Teintures Diamond, un charme et un chic nouveaux à leurs toilettes et aux accessoires décoratifs de leur foyer!

TEINTURES DIAMOND

FABRICATION CANADIENNE

Une plus haute teneur en aniline pure est le secret de leur supériorité!

tre les mains des mires et des moines, il nous amène au 17e siècle, qui voit la naissance de la véritable satire médicale, en même temps que celle de la caricature. Tout est prêt à rire des médecins: leurs études, leurs thèses, leurs habitudes, leur accoutrement, leurs expressions. Témoins Molière, Boileau, Mme de Sévigné. Les médecins sont en lutte constante, tantôt contre eux-mêmes, tantôt contre le chirurgien, tantôt contre les apothicaires.

Au 18e siècle, la scène change. Au lieu de rire de la médecine et des médecins, en général, on se gaussait de ceux dont la popularité est grande et dont les méthodes frisent le charlatanisme. Mesmer, le fondateur du magnétisme animal, avec son banquet, et Gall, avec sa science des bosses crâniennes, furent ceux qui subirent le plus de charges. Mais il faut aussi citer Jenner, qui divisa le monde en deux camps: Faut-il ou ne faut-il pas vacciner?

Et Louis Vèron, qui abandonna la médecine pour devenir directeur de l'Opéra puis animateur d'une assez basse publicité pharmaceutique.

Au 19e siècle, la satire abandonne les médecins pour s'en prendre au choléra puis à l'empirisme et au comique de certaines leçons scientifiques faites par de grands maîtres.

Enfin, au 20e siècle, le siècle des revues musicales et médicales, le siècle de la chanson: la Faculté, les professeurs, les étudiants y passent à tour de rôle; le siècle de Knock, de Jules Romains, qui décrit avec féroce le charlatanisme patenté se faisant sous le couvert du parchemin universitaire; bûcheurs, robotiques y sont fustigés avec la verge tricolore de Molière. Enfin, Paul Valéry, dont le petit livre "Deux hommes à la mer" émet des aphorismes très amusants.

Toute cette causerie a été émaillée de citations choisies avec soin.

En conclusion, le docteur Boucher rappelle que la médecine est

Brillante réunion à l'hôpital St-Luc

Causerie du Dr Roméo Boucher

Hier après-midi, le comité d'administration de l'hôpital Saint-Luc recevait les membres de la Société d'étude et de conférences dans la salle de réception de l'institution.

Parmi les invités d'honneur on remarquait le R. P. Forest, O.P.; le R. P. Lamarche, O.P.; M. René Turck, consul de France.

La dernière conférence de la saison à la Société d'étude et de conférences a été donnée par le Dr Roméo Boucher, et était intitulée: "Médicaments".

A la vérité, le docteur Boucher n'en fait pas beaucoup, si ce n'est par le truchement de la satire médicale à travers les siècles. Après un préambule où le conférencier hésite à choisir son sujet, il nous entre de plain-pied dans la médecine sacrée, égyptienne et grecque, où déjà la satire fait son apparition. Il décrit, de façon frappante, les rites d'Epidaure, en Argolide, au temps d'Esculape. Puis, après quelques brefs aperçus de la médecine du moyen âge, qui est tout entière en-

"VOICI MON SECRET POUR TENIR LE PAS AVEC LA Bonne Santé"

"BEAUCOUP de grand air et d'exercice, plus un régime sain — c'est tout le secret. Pour mon déjeuner favori, je prends du Shredded Wheat croustillant et brun noisette, avec du lait riche et sain et des fruits frais. Etant de blé 100% entier, le Shredded Wheat me donne de l'énergie et de la vigueur et me fait bénéficier de ses éléments essentiels et naturellement équilibrés et sous la forme la plus appétissante et la plus digestible. Gardez-vous en bonne santé avec cette céréale parfaite de la nature."

THE CANADIAN SHREDDED WHEAT COMPANY, LTD.

Niagara Falls, Canada

12 gros biscuits dans chaque boîte



SHREDDED WHEAT

FAIT AU CANADA - DE BLE CANADIEN

CHEZ EATON

Chaussettes anglaises

POUR HOMMES

Echantillons — surplus de fabrication — quelques "secondes"

Tricot anglais de laine cotée fantaisie 6/3 ou tricot uni. Dessins continus en teintes contrastantes de bleu, gris, brun. Pointures 10 à 11 1/2 dans le groupe. Spécial samedi, la paire.

.89

Bsa, au rez-de-chaussée

T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL



une science sévère et passionnée, plutôt qu'un art, et que pour avoir résisté à travers les siècles à toutes les attaques dont elle fut l'objet, il faut qu'elle soit une belle et noble chose.

Mme L.-H. Gariépy, présidente démissionnaire de la Société d'étude et de conférences, a remercié le conférencier ainsi que la direction de l'hôpital Saint-Luc et a annoncé la nomination de Mme Boucher comme présidente de la Société pour la prochaine saison.

M. René Turck, consul général de France a aussi porté la parole et le thé a été servi dans les salons de l'hôpital.

Les nouvelles féminines

Académie Saint-Urbain

La R. Mère Ste-Marie-Germaine, supérieure de l'Académie St-Urbain, invite cordialement les anciennes élèves à se réunir dimanche prochain, le 3 mai, à 2 h. et demie de l'après-midi, à l'Alma Mater.

Pèlerinage

Les membres de l'Association de la Ste V.-Marie-Réparatrice sont instamment priés de prendre part à leur pèlerinage, au monastère de Marie-Réparatrice, samedi, 2 mai, à 8 h. p.m. Il y aura sermon par le R. P. Forest, O.P., prédicateur de la neuveine de réparation. Prière de porter son insignes.

Neuveine de réparation

Samedi, 2 mai, fête de Marie-Réparatrice et 2e jour de la neuveine solennelle de réparation, à la chapelle de Marie-Réparatrice, 1035 Mont-Royal ouest. Outremontr. A 8 h. 30, messe célébrée par le R. P. Forest, O.P., recteur du scolasticat de l'Immaculée-Conception. A laquelle sont particulièrement invitées les dames patronesses; à 10 h., pèlerinage de l'école (Général: M. L.-H. Gariépy, S.J., prédicateur); à midi, l'école St-Marc; à 1 h., l'école St-Zougue, S.S.A.; à 2 h., l'école Normale, O.N.D.; à 3 h., les Jeunes P.; à 4 h., les Cœurs catholiques de Montréal, sermon par M. l'abbé de Martigny; à 5 h., les Scouts catholiques de Montréal, sermon par M. l'abbé P.S.S.; à 6 h., les Croisés et les Pages de St-Stanislas; à 8 h., exorcisme de la neuveine et pèlerinage des membres de l'Association de la Ste V.-Marie-Réparatrice et des Enfants de Marie de St-Eustache. La chorale de St-Eustache fera les frais du chant et M. l'abbé A. Gibeaux, curé, donnera la bénédiction solennelle du 7. S. Sacrement.

Amicale du couvent de St-Cuthbert

L'Alma Mater convie affectueusement toutes ses anciennes élèves à une réunion de famille le 24 mai courant à une heure et demie, heure solaire.

Que chacune veuille bien considérer cette invitation comme personnelle.

Cercle d'étude Bruyère

A la dernière réunion du cercle, le programme s'est déroulé comme suit: Choral: A la Claire fontaine; Présentation du conférencier, par Mlle Annette Saltonstange; Conférences: Voyage en Europe, par le Dr Lacroix; Remerciements: Mlle Catherine Lapointe; Piano: Mlle Raymond Mar-chand; Déclamation: Le vase brisé, de Sully Prudhomme, par Mlle Graciela Roy, présidente de l'amicale, au piano, Mlle A. Guillemette; Allocation de M. l'aumônier: La volonté chez la jeune fille; Remerciements: Mlle Cécile Page; Poème de Mlle Agnès Julien en l'honneur de ses deux campagnes: Mlle Thérèse Dupont et M. Jeanne Gauthier, gagnantes du concours de l'Action catholique; Comédie: Une lettre d'amour, Mlle Suzanne Laurin et Liliane Dupont; Tirage du prix de présence: permanent don de Mlle Jeanne Houde, rue Georges, Shawinigan, gagné par Mlle Simone Blais, O Canada!

Les Bénédictines obtiennent leur

incorporation civile

Les Moniales bénédictines du Canada ont obtenu, le 21 avril 1936, leur incorporation civile. Par leur charte, les Bénédictines peuvent, comme telles, acquiescer des biens, recevoir des dons et régler toutes les affaires qui regardent la corporation.

Le monastère sera situé à Saint-Eustache, comté des Deux-Montagnes; les soumissionnaires sont choisis; les travaux commenceront sous peu.

A la demande de Mgr l'archevêque, les moniales garderont à Montréal leur maison d'oeuvres, "L'Apôtre liturgique". Ce dernier occupera un local plus commode et restera sous la direction des moniales. La nouvelle adresse sera bientôt portée à la connaissance du public.

Feuilleton du "DEVOIR"

Un souffle passa...

par Marie DU LYS

31.

(Suite)

A son accent, à l'émotion qui se peignait sur ses traits, Renaud comprit qu'il avait fait fausse route. Il se rappela, — trop tard, — ce qu'Eva lui avait dit des convictions religieuses de son amie; mais, trop loyal pour feindre des sentiments qu'il n'éprouvait pas, il répondit:

— Hélas! Mademoiselle, j'appartiens à cette génération nouvelle qui, se basant sur la raison, rejette les superstitions antiques, et ne veut croire que ce qu'elle comprend. La vraie religion, celle de l'avenir, est à mon sens celle qui se fonde uniquement sur la science et la philosophie. Je reconnais

avec ceux des philosophes qui ont admis une autre vie, que — peut-être — il subsiste de nous quelque chose après la mort. Mais dans quelles conditions, s'il y a survie, nous survivons-nous? Voilà ce que j'ignore, car je rejette la révélation. Des divers systèmes créés par l'esprit humain: réincarnation des Egyptiens, Walhalla d'Odin, Mahona des Hindous, Paradis de Mahomet ou des Chrétiens, lequel se rapproche le plus de la vérité?

Cécile atterrée se taisait; mais sa physionomie parlait pour elle.

Voulant atténuer l'effet de ses paroles, car il regrettait maintenant de s'être laissé entraîner si loin, le jeune homme reprit:

— Oh! Je reconnais que cette croyance à un autre lieu où nous retrouverions après la mort répond aux aspirations de l'âme populaire, qu'elle console de la perte d'un être cher. J'admets que cette superstition est touchante; j'avoue qu'elle est poétique, et je la laisse aux enfants et aux femmes, dont elle pare la douleur d'une grâce infinie. Mais quant aux hommes... aux penseurs...

Il n'acheva pas. D'un geste insouciant, il secoua les cendres de sa cigarette.

— Je vous plains, murmura la jeune fille, vous qui chaque jour bravez la mort sans croire au ciel!

Ginette, perchée sur un monticule, les appelait:

— Les voici! Les voici!... Venez vite.

Les jeunes gens rejoignirent leurs compagnons; et pendant le reste de l'excursion, ne cherchèrent plus à s'isoler.

Le soir, dans le silence de sa chambre, Cécile réfléchit longuement. Si la Providence ne l'avait arrêtée à temps, qu'allait-elle faire? que vous avez faite là! dit Eva,

quand son cousin, tout penaud, eut achevé sa confession. Quel besoin aviez-vous de faire à Cécile cette belle déclaration de principes?

— C'est vrai, ma cousine, répondit le jeune aviateur, mais cela a été plus fort que moi! Je ne pouvais pas laisser croire à cette enchanterelle que je regardais avec ses grands yeux candides que je paraisais ses idées!

— Possible; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en affichant votre matérialisme vous avez perdu tout le terrain gagné en trois semaines dans l'esprit de Cécile. Je sentais que vous lui plaisiez, que les choses allaient marcher comme sur des roulettes; et voilà tout compromis par votre accès de franchise!

— Je n'aurais pas voulu l'épouser par surprise! J'ai fait une réflexion malencontreuse, et je ne pouvais la désavouer sans mentir.

— Vous auriez dû la préparer, lui faire comprendre que, tout incroyant que vous êtes, vous la laisseriez libre de pratiquer sa reli-

gion. Et maintenant, que comptez-vous faire?

— Laisser aller les choses comme il était convenu. Nous partons dans trois jours; demain, mon père fera sa demande officielle à M. Desvarennes. Si je suis refusé, comme j'ai tout lieu de le craindre maintenant, je partirai sans la revoir.

— Voulez-vous que j'essaie de la chapitrer, de lui dire que vous n'êtes pas aussi noir que vous le paraissez? Je suis toute prête à vous servir; mais, entre nous, je crois que ce sera inutile. Cécile est inébranlable quand sa foi est en jeu... Il vaudrait mieux que vous essayiez vous-même de la ramener à vous. Je suis sûre qu'elle finirait par vous convertir. Faites-le lui espérer.

Renaud hochait doucement la tête.

— Je ne mentirai pas, même pour sauver mon bonheur. J'avais fait un beau rêve, il s'est évanoui par ma faute. J'ai senti hier que tout était fini. Cependant procurez-moi une entrevue, ma chère Eva; je plaiderai de mon mieux ma cause auprès de Mademoiselle de Kerloc.

Il lui tendit la main et sortit. — Pauvre garçon! murmura la jeune femme. Il l'aimait véritablement. Encore un qui en perdant la foi a gâché sa vie.

Le capitaine Renaud ne devait pas revoir Cécile. Elle s'arrangea, le lendemain, pour ne pas le rencontrer; prenant prétexte d'une migraine très réelle, elle pria sa tante de la dispenser de la dernière excursion et du dîner à la Colombière qui devait la suivre. Les émotions de la veille avaient terni ses yeux et pâli ses joues, ce qui lui valut une tranquille après-midi de repos dans sa chambre.

En sortant de l'usine, M. Desvarennes, au lieu de se rendre directement chez les Thévénin rejoindre pour dîner sa femme et sa fille, revint à Mécrouel et entra chez sa nièce l'air enchanté.

(à suivre)

Ce Journal est imprimé au no 436 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditeur-propriétaire — Georges Pelletier, directeur-gérant.

Texte du discours sur le budget à Québec

La situation économique et financière de la province de Québec exposée par M. Stockwell à l'Assemblée législative

Québec, 1er mai. — Voici le texte du discours du budget prononcé, hier après-midi, à l'Assemblée législative de Québec, par le trésorier provincial, M. R. F. Stockwell.

Etat général des affaires

L'année 1935, comparée à celle de 1934, a marqué d'importantes améliorations sur plusieurs points de l'activité économique. Les avances ont été plus nombreuses que les régressions et l'un des aspects les plus heureux du progrès a été constitué par l'uniformité de la reprise, en certaines industries essentielles, comme les mines, l'agriculture, la production forestière et celle de l'électricité.

Pour ce qui a trait à l'état général des affaires au Canada, les statistiques appuient fortement sur le chiffre total du commerce d'importation et d'exportation. Le chiffre net de la balance favorable du commerce, en 1935, s'établit à \$192,038,274.00, contre \$146,856,253.00, en 1934.

L'obtention de prix plus élevés pour les produits de la ferme, notamment le blé, le lait cru, les bestiaux et les produits de terre, a augmenté les revenus de nos cultivateurs. Voilà le côté le plus encourageant des événements de l'an dernier. Il est impossible d'en exagérer le retentissement sur le bien général des affaires.

L'industrie du bois et de la pulpe s'est notablement améliorée, mais à des degrés variables, dans les diverses parties du Dominion. L'industrie de la construction, bien qu'elle ait progressé, de 1934 à 1935, était encore à un niveau relativement bas et ce n'est pas cela qui a contribué pour beaucoup à l'amélioration de l'industrie du bois et des industries communément dites lourdes.

Les résultats des exploitations minières ont été très satisfaisants. La valeur de la production des mines, en 1935, s'est estimée à \$308,000,000, tandis qu'elle n'a été que de \$275,000,000, en 1934; et les prix ont été, la plupart du temps, plus élevés. La production de l'or, du cuivre, du nickel et du zinc a atteint un nouveau sommet et, quoiqu'elle ait été un peu moindre qu'en 1934, des prix plus élevés ont été obtenus, de telle sorte que la valeur de la production de ces métaux s'est accrue de 33% et de 26% respectivement. 212,857 tonnes d'amiante ont été produites en 1935 contre 155,986 tonnes, en 1934. La production de l'or a dépassé de beaucoup \$100,000,000.

En fait, l'on peut dire que les industries manufacturières ont aussi généralement progressé. La production totale de l'électricité a été particulièrement remarquable. On a employé une grande partie de l'excédent pour les usages domestiques, mais il est probable que la consommation croissante de l'électricité, dans les fabriques de pâtes à papier et dans les exploitations minières, explique surtout ce fait.

On a évidemment fabriqué beaucoup plus d'automobiles et la production du fer et de l'acier s'est accrue. Les chemins de fer n'ont guère bénéficié d'un accroissement des expéditions, et cela est largement dû à un fléchissement des chargements de grains, de charbon et de coke. Il est vrai que les recettes brutes des chemins de fer ont augmenté d'une somme de \$12,500,000.00, mais cet avantage a été plus que contrebalancé par l'augmentation des frais d'opération.

Les indices de l'emploi ont été meilleurs, car il n'y a pas de doute qu'un plus grand nombre de jeunes gens ont obtenu du travail. Ceci ne reflète qu'une augmentation de la population, vu que, de façon générale, le nombre des chômeurs assistés par les pouvoirs publics a peu ou pas diminué.

Les débits bancaires étaient moindres en 1935 qu'en 1934, indiquant une diminution dans l'échange des monnaies; mais, d'un autre côté, les dépôts constitués par l'épargne ont augmenté d'une somme qui a atteint le chiffre de \$144,000,000.00.

On a noté une augmentation dans la production de l'industrie de la chaussure. Une augmentation sensible des importations de caoutchouc brut indique une augmentation des produits de caoutchouc manufacturés.

Il y a eu une diminution considérable des faillites commerciales. Les revenus des citoyens ordinaires ont grandement souffert et les dividendes sont minimes; la propriété foncière est sous-évaluée; l'intérêt sur les dépôts aux banques a été diminué et les remboursements d'obligations opérés par les gouvernements ont été plus bas que ceux de l'année précédente.

Le résultat des élections fédérales du mois d'octobre dernier a été généralement accueilli par le peuple de toutes nuances d'opinion comme un fait rassurant et salutaire.

Les théories fantaisistes d'économie et de politique ont été presque complètement éliminées, et la forte majorité libérale sur laquelle s'appuie le gouvernement actuel permet au public d'entretenir l'espoir que le gouvernement fédéral pourra appliquer des mesures énergiques, pour le plus grand bien du Canada tout entier.

producteurs canadiens, l'obtention de prix plus élevés, en échange de ces produits, tandis que les réductions tarifaires sur les exportations des Etats-Unis, affectant plusieurs autres items qui intéressent le budget familial, nous permettent d'envisager un allègement substantiel du fardeau des consommateurs canadiens, en général.

Québec

A toutes ces formes d'activité auxquelles se consacrent les citoyens de la province de Québec, et où l'on note des améliorations dans le Canada tout entier, il faut reconnaître que les notres participent pleinement.

L'accroissement de la production de l'or et des autres substances métalliques a été relativement plus accentué ici que dans toute autre partie du Dominion, et nous nous attendons à ce que de nouvelles mines soient bientôt exploitées.

L'augmentation de la valeur de la production de trois des principaux minéraux, de l'année 1934 à celle de 1935, est clairement exprimée en dollars dans le tableau suivant:

	1934	1935
Or	13,458,554.00	16,555,874.00
Cuivre	5,487,948.00	6,162,350.00
Amiante	4,936,326.00	7,054,614.00

Valeurs de tous les métaux: 31,310,752.00 38,909,062.00

L'augmentation de la circulation des touristes dans la province de Québec est estimée à 25 pour cent au-delà de ce qu'elle était en 1934, année qui marquait déjà une amélioration relativement à l'année 1933.

Les récents amendements au tarif, de façon à promouvoir une plus grande réciprocité dans le commerce entre le Canada et les Etats-Unis, ont déjà eu le bon effet, dans toute la province de Québec, de hausser le prix du bétail, tout spécialement de celui de race pure, de même que le prix du sucre d'érable et des produits laitiers en général.

L'écart entre le prix de vente des produits de la ferme et celui des objets nécessaires au fermier a été depuis longtemps, une source d'irritation et de plaintes, mais il vient d'être considérablement réduit.

Le prix du foin est plus élevé. La vente du maïs, des pois, des betteraves et des fèves rapporte davantage, et les prix payés pour les pommes de terre sont vraiment à la hausse, constituant une augmentation de 34 pour cent relativement à l'année 1934.

Les prix des fruits, spécialement des pommes de terre et du tabac, surtout au cours du quatrième trimestre de 1935, ont atteint un niveau supérieur à celui des dernières années, pour le tabac, un record a même été établi, la récolte, d'une qualité particulièrement remarquable, dépassant de 45 pour cent celle de 1934.

Peu de gens se rendent compte que la valeur totale du lait et de la crème vendus par les cultivateurs canadiens, en ces dernières années, a égalé, et quelquefois dépassé, celle de tout le blé mis sur le marché. L'industrie laitière produisant davantage, le prix de ses produits s'est généralement élevé, en 1935, au point de représenter un accroissement de 6 p.c. de revenus, relativement à ceux de 1934. Les heureux effets des mesures prises par la Commission de l'industrie laitière à ce sujet sont au-delà de tout éloge.

Nos cultivateurs, aidés et encouragés par le gouvernement, se sont appliqués avec persévérance à améliorer la qualité et la productivité du bétail, ce qui leur rapporte de jolis bénéfices, juste au moment où ils en ont le plus besoin.

Les ventes de laine ont rapporté plus que l'an dernier. Il y a eu une légère amélioration dans le prix du beurre et du fromage, et des prix généralement plus élevés ont été payés pour les porcs et les moutons, ce qui a contribué à augmenter le revenu de nos cultivateurs.

Une abondante moisson de fourrages a déjà eu le bon effet de réduire le coût d'entretien du bétail et celui de la production laitière. Le chiffre indicatif du pouvoir d'achat des cultivateurs (1926=100) s'établit à 74.60, en 1935, alors qu'il était de 72.15, en 1934.

Activités des départements

L'argent dépensé par les divers départements dont les activités rayonnent largement a servi à pourvoir d'une certaine réserve liquide plusieurs classes de travailleurs dans toute la province. Bien des gens qui n'avaient pas recours au docteur ont ainsi pu gagner un peu d'argent, à des époques où cela était le plus utile. Ce fait est d'une importance particulière pour nos cultivateurs, si l'on tient compte que les prix perçus pour leurs denrées sont inférieurs à ceux qu'ils doivent payer pour ce qu'ils ne produisent pas eux-mêmes.

Département de la Voirie

Le département de la Voirie a continué de pourvoir à l'entretien des routes. En 1935, il n'a pas entretenu moins de 15,993 milles de chemins, entièrement à ses frais. Plus de 3,500 milles de chemins gravés ont été traités contre la poussière au moyen de chlorure de calcium et d'huile légère. Une surface de 91 milles de chemins a été refaite en 1935. Depuis 1929, plus de 600 milles des principaux chemins non améliorés ont été améliorés, en 1935, et de nouvelles constructions ont été commencées sur une longueur supplémentaire de 645 milles.

Département de la Colonisation

Le département de la Colonisation s'est appliqué, au cours de l'année, à établir beaucoup de nouveaux colons. Un grand nombre de lots de colonisation ont été vendus. Quelques lettres-patentes ont été annulées et un nombre considérable de colons ont reçu les lettres-patentes, leur donnant droit à leurs lots.

La somme dépensée par le gouvernement pour l'établissement des fils de cultivateurs, au cours de l'année 1935, a dépassé \$700,000.

Les jeunes gens qui s'établissent sur des fermes auparavant inoccupées ont reçu une aide substantielle.

La politique de construire des chemins de colonisation a été appliquée sans arrêt.

Le plus large mouvement de colonisation jamais entrepris par le gouvernement s'est effectué en 1935. Cela a été rendu possible par la loi adoptée l'an dernier, dans le but de promouvoir la colonisation et le retour à la terre. Cette loi consacrait \$10,000,000 à la colonisation, 5,000 colons furent ainsi établis en différents centres de colonisation, et plus de 1,000 familles ont été conduites dans ces centres nouveaux.

Des octrois de défrichements, de même que pour travaux et résidences ont été accordés aux colons pour une somme d'au-delà de \$406,000.

Des grains de semences ont été distribués. Leur valeur fut de \$244,000.

Comme résultat de ce grand mouvement de colonisation, nos missionnaires colonisateurs estiment que 28 nouvelles paroisses ont été fondées, ou sont en voie de formation.

Département des Terres et Forêts

Les services forestiers du département des Terres et Forêts ont continué de fonctionner et ont dépensé une somme de pas moins de \$514,000, alors que le service de la protection a ajouté à cela une dépense de \$626,000.

La diffusion de l'éducation, pour ce qui a trait aux industries forestières, a été encouragée et répandue par les écoles que le département a créées, par le résultat des recherches et par les opérations de la Commission des Produits forestiers.

Les pépinières du gouvernement de la province ont fourni 202,000 arbres d'ornement et 2,117,000 arbres pour fins de reforestation.

L'on a poursuivi la lutte pour empêcher les parasites de se répandre.

Le département a contribué au maintien d'un représentant de l'industrie forestière, en Angleterre, afin de faciliter à nos produits forestiers l'accès des marchés de la Grande-Bretagne.

Département de l'Agriculture

Le département de l'Agriculture a poursuivi d'une façon intense l'exercice de ses activités qui tendent à un triple but, à savoir:

L'amélioration générale des conditions de la classe agricole dans la province; le développement et l'amélioration des méthodes de production; l'aide nécessaire à l'obtention de plus nombreux et de plus avantageux marchés pour les cultivateurs.

Le service de l'industrie animale s'emploie à l'amélioration des troupeaux et à la lutte contre la tuberculose bovine. Le service de l'économie rurale s'efforce de développer l'esprit de coopération, d'encourager les arts domestiques et la production des grains de semence de meilleure qualité.

Le service de l'Horticulture continue de travailler à l'amélioration des divers produits de nos jardins. Des octrois généraux ont été versés à nos collègues d'agriculture, et de nouveaux services d'éducation ont été créés.

Des renseignements utiles aux cultivateurs ont été distribués dans toute la province, et le *Journal d'Agriculture* et d'autres publications ont poursuivi une véritable campagne d'éducation agricole.

Département des Travaux publics, de la chasse et des pêcheries

Le département des Travaux publics a entrepris des constructions importantes. Il en est résulté une plus grande utilisation des matériaux, et une rémunération plus étendue aux ouvriers de l'industrie du bâtiment.

L'argent ainsi mis en circulation a contribué à remédier au chômage dans la province, et cela d'une façon considérable au cours de l'année que nous étudions.

21 ponts ont été construits et 23 sont en voie de construction. A ce nombre doit être ajouté le pont de l'île d'Orléans.

Une aide généreuse a été accordée aux municipalités, afin de leur permettre de voir à l'entretien des ponts municipaux. 287 ponts ont été ainsi réparés en 1935 grâce à cette aide.

Les travaux de construction de l'aile centrale de la rue Saint-Augustin progressent d'une manière satisfaisante, et l'état de ces travaux laisse entrevoir que cet édifice sera inauguré au cours de l'automne de 1936.

L'on continue d'accorder des octrois aux municipalités, afin de les encourager à étendre et à améliorer leurs systèmes et leurs appareils contre les incendies.

Chasse et Pêcheries

De nouveaux congélateurs, construits spécialement pour la congélation et l'entreposage de la boîtie, dont l'utilité dans le passé a été très heureuse, et qui offrent à nos pêcheurs une aide absolument nécessaire, ont été établis à Newport, Percé, Méchin, Saint-Georges, de Malbaie, Cap des Rosiers, L'Anse au Gravier et Madeleine, à un coût approximatif de \$15,000 chacun.

Un nouvel entrepôt frigorifique a été construit à Natashquan (Saguenay), ce qui permettra aux pêcheurs de ce district d'expédier leur saumon sur le marché de Londres, Angleterre, comme le font déjà les pêcheurs des Sept-Îles et d'ailleurs sur la côte de Gaspé.

Des établissements pour l'emmagasinement de la glace et de la neige ont aussi été construits à Jaco-Hughes (Matane), Petit-Méchin (Matane) et à la Rivière au Tonnerre (Saguenay).

Deux nouveaux hangars pour l'inspection du poisson séché ont été construits à la Pointe à la Renommée et à Barachois.

Toutes ces constructions sont la propriété de la province dont elles constituent un actif considérable.

Département de l'Instruction publique

Le département de l'Instruction publique, sous l'égide du Secrétaire de la province, a maintenu tous ses services à leur plus haut point d'efficacité, selon la règle à laquelle il n'a jamais manqué, et en dépit de toutes les charges supplémentaires que le gouvernement a dû assumer à cause de la dépression générale des affaires.

Tous les octrois aux différentes catégories d'écoles ont été maintenus et aucun des items essentiels du budget de l'Instruction publique n'a été réduit, de quelque manière que ce soit, au cours des quatre dernières années.

La politique d'assistance aux municipalités scolaires catholiques et protestantes de toute la province, afin de leur permettre, au moyen de généreux octrois, de réparer les écoles ou d'en construire de nouvelles, a été continuée.

Le nombre des maisons d'écoles construites ou réparées suivant les plans approuvés par le département de l'Instruction publique, au cours de l'exercice terminé le 30 juin dernier, fut de 480. Ces constructions et ces réparations n'ont pas coûté moins de \$1,205,504.

Pour promouvoir l'éducation dans la province de Québec, une somme de \$3,919,776 a été dépensée, sans compter les frais d'administration.

1934-1935 — REVENUS

Subside du Dominion	7.71
Loi des liqueurs alcooliques (compte de commerce)	3.40
Terres et Forêts	11.30
Loi des véhicules moteurs	17.21
Gazoline, droits et taxes	15.99
Taxes sur les successions	56.61
Taxes sur les corporations	10.64
Licences, — hôtels, magasins, etc.	12.70
Autres revenus ordinaires	28.80
	15.59
	100%

DEPENSES

Educations	10.17
Voirie et mines	13.94
Travaux publics et travail	6.31
Agriculture	8.56
Terres et Forêts	5.77
Colonisation	5.12
Administration de la Justice	49.87
Gouvernement civil	6.62
Intérêts et autres charges	13.49
Fonds d'amortissement	16.27
Autres dépenses ordinaires	6.87
	13.50
	100%

Voici l'état sommaire de la caisse pour l'année terminée le 30 juin 1935:

RECETTES

Ordinaires	\$32,249,095.50
Capital	368,612.86
Fonds en fiducie, dépôts, etc.	5,269,167.68
Dépôts judiciaires	2,574,816.05
Fonds de l'Assistance publique:	
Général	4,866,994.81
Avances par le trésorier de la province	1,500,000.00
Produit de la vente des obligations	30,241,594.00
Bons de la trésorerie (renouvellements compris)	39,270,176.06
	\$116,340,456.96

DEPENSES

Ordinaires	\$39,696,293.37
Imputables à l'actif	417,676.77
Imputables à l'actif et aux dépenses différées	18,417,713.53
Fonds en fiducie, dépôts, etc.	1,474,143.21
Dépôts judiciaires et autres	2,760,411.81
Fonds de l'Assistance publique	6,302,120.15
Dette publique, rachat	7,000,000.00
Bons de la trésorerie, (renouvellements compris)	39,030,666.67
Mandats impayés:	
Le 30 juin 1934	3,999,187.12
Le 30 juin 1935	4,001,080.60
	1,893.48
Balances en banques:	
Le 30 juin 1934 (soutiré)	1,831,769.64
Le 30 juin 1935 (soutiré)	588,444.71
	1,243,324.93
	\$116,340,456.96

Année courante

A cause des conditions encore peu satisfaisantes de l'emploi, et qui drainent les ressources de nos départements, le n'est pas possible de prévoir pour l'année courante, la fin de l'année courante.

L'accroissement des revenus, déjà notable l'an dernier, s'est maintenu, ce qui augure bien pour l'avenir.

D'un autre côté, les dépenses ordinaires prévues seront excédées, à cause des estimés supplémentaires qui seront bientôt soumis à la Chambre.

Revenus ordinaires, estimés à \$36,082,142.56
Dépenses ordinaires, estimées à 37,073,488.09

Prévisions budgétaires pour l'année 1936-37

L'estimé des revenus et des dépenses pour l'exercice se terminant le 30 juin 1937, à soumettre à l'approbation de la Chambre, a été soigneusement préparé, quant aux revenus, en tenant compte des résultats des années antérieures et de l'état des affaires, et quant aux dépenses inscrites aux rapports des ministres des différents départements. Des tableaux sommaires à ce sujet sont inclus dans les états financiers soumis aux députés.

Ces estimés budgétaires sont:

Revenus ordinaires, estimés à	\$36,082,142.56
Dépenses ordinaires, estimées à	37,073,488.09
Déficit prévu	\$ 991,345.53

DETTE CONSOLIDÉE

Les comptes publics démontrent que la dette consolidée nette a été augmentée de \$20,915,495.06, au cours de l'exercice terminé le 30 juin 1935. Cette augmentation s'établit ainsi:

Le 1er septembre 1934, conformément à:

S.R.Q. 1925, ch. 91, art. 75, am. par 16
Geo. V, ch. 31 et 18 Geo. V, ch. 35 et 36 5,000,000.00
21, 22 et 23 Geo. V, ch. 2, art. 75, am. par 16
Le 2 janvier 1935:
S.R.Q. 1925, ch. 91, art. 75, am. par 16
Geo. V, ch. 31 et 18 Geo. V, ch. 35 et 36 9,200,000.00

Département des Affaires municipales, du Commerce et de l'Industrie

Le département des Affaires municipales, du Commerce et de l'Industrie a continué son bon travail. La Commission municipale a aidé plusieurs de nos municipalités à améliorer l'état de leurs finances.

Le nouveau département du Commerce et de l'Industrie, récemment adjoint à celui des Affaires municipales dont il complète les activités normales, a déjà obtenu de bons résultats en coordonnant les relations entre les autorités municipales et les industries et en coopérant à l'adoption des contrats collectifs du travail.

Département du Travail

Cent mille ouvriers ont bénéficié des contrats collectifs du travail déjà en vigueur, et ont vu leur pouvoir d'achat augmenté de plusieurs millions de dollars.

Le département du Travail surveille aussi l'application de la loi du salaire minimum des femmes et le nombre des heures de travail par jour.

Grâce à ses bureaux de placement, ce département a aidé à 48,317 hommes, jusqu'ici assistés, à trouver du travail.

1934-1935

Le déficit prévu a été dépassé d'environ \$4,000,000 à cause des appropriations supplémentaires des différents départements; mais l'année marque un changement pour ce qui a trait aux revenus, qui, pour la première fois depuis les trois dernières années, ont excédé nos prévisions, même si ce n'est que d'une façon modeste.

Voici un résumé de la situation:

Total des revenus ordinaires	\$31,984,885.31
Total des dépenses ordinaires	36,924,121.22
Excédent des dépenses ordinaires sur les revenus ordinaires	\$ 4,939,235.91

Le tableau suivant mettra devant vos yeux le pourcentage des revenus et des dépenses de l'année:

1934-1935 — REVENUS

Subside du Dominion	7.71
Loi des liqueurs alcooliques (compte de commerce)	3.40
Terres et Forêts	11.30
Loi des véhicules moteurs	17.21
Gazoline, droits et taxes	15.99
Taxes sur les successions	56.61
Taxes sur les corporations	10.64
Licences, — hôtels, magasins, etc.	12.70
Autres revenus ordinaires	28.80
	15.59
	100%

DEPENSES

Educations	10.17
Voirie et mines	13.94
Travaux publics et travail	6.31
Agriculture	8.56
Terres et Forêts	5.77
Colonisation	5.12
Administration de la Justice	49.87
Gouvernement civil	6.62
Intérêts et autres charges	13.49
Fonds d'amortissement	16.27
Autres dépenses ordinaires	6.87
	13.50
	100%

Voici l'état sommaire de la caisse pour l'année terminée le 30 juin 1935:

RECETTES

\$32,249,095.50	
368,612.86	\$ 32,617,708.36
	5,269,167.68
	2,574,816.05
4,866,994.81	
1,500,000.00	6,366,994.81
	30,241,594.00
	39,270,176.06
	\$116,340,456.06

M. Duplessis gagne contre M. Bouchard au comité des bills privés

La ville de Lachine demandait l'autorisation d'imposer une taxe de \$500 aux magasins-chaine établis dans les limites de cette ville et qui ne sont que des succursales — Le ministre du Commerce voulait laisser la taxe à \$250 — Longue discussion sur les "chain stores" — Si ces magasins en série nous ont rendu de grands services, comme le prétend le député de Saint-Hyacinthe, ce sont des "services funéraires", note M. Duplessis — Les locataires de M. Bouchard

Grand chahut — Vote de 34 contre 33 en faveur de la taxe de \$500

Québec, 1er. (D.N.C.) — Tout comme la ville de Magog, la ville de Lachine s'est présentée, hier midi, au comité des Bills privés de l'Assemblée législative pour réclamer l'autorisation d'imposer une taxe de \$500, aux magasins à chaîne établis dans ses limites, et qui ne sont que des succursales de magasins ayant leur principale place d'affaires ailleurs.

En pilotant cette demande devant le comité, M. le maire Carignan, de Lachine, a fait remarquer: "Nous voulons imposer une taxe de \$500 aux magasins à chaîne n'ayant pas leur place d'affaires chez nous, et nous voulons faire disparaître un système auquel on a recours pour éluder la loi qui nous permettait jusqu'ici d'imposer une taxe de \$250, à ces établissements. Dans un cas, par exemple on a désigné des magasins sous le nom de "Thrill Stores of Lachine" pour laisser croire qu'il s'agissait de magasins locaux."

"Chez nous, depuis douze ans, les magasins de ce genre ont complètement ruiné de quinze à vingt maisons d'affaires établies depuis nombre d'années. Aujourd'hui, avec ce système, on est en train de détruire tout ce qui nous reste, et je crois, que dans les circonstances, une taxe de \$500, ne serait pas déraisonnable."

Me Bernard Bissonnette: La ville de Lachine ne veut pas seulement nous imposer une taxe de \$500, mais elle veut que nous respections toutes ses autres lois de taxation. Ainsi, nous serons soumis à quatre taxes municipales superposées. Chaque magasin devra subir quatre taxes. Je dis que dans ce cas, c'est une dérogation formelle à la loi des cités et villes. La ville de Lachine devrait au moins nous enlever les autres taxes si elle nous impose celle de \$500, sur chaque magasin."

Je comprends que personne n'aies les magasins-chaine dans certains milieux, mais le public les aime lui, puisque nous vivons d'un public qui achète, qui est satisfait de la marchandise et des prix, et qui trouve satisfaction à venir chez nous.

M. Bélanger (Dorion): Quels sont les magasins-chaine que vous représentez, M. Bissonnette?

M. Bissonnette: Les Thrill Stores, les Shop and Shop, les Dominion, les United Cigar Stores.

Voix au comité (à gauche): Ah! Ah!

L'Imperial Tobacco?

M. Bissonnette: Non. On a dit qu'il y avait des abus dans nos magasins. Avec le nombre de magasins que nous avons, il se peut que l'on ait constaté deux ou trois abus. Dans ces cas, il s'agit de l'acte personnel du gérant, et ce n'était pas le désir de la compagnie.

M. W. Tremblay. — Qu'est-ce qui obligeait le geste personnel du gérant?

M. Bissonnette. — Il agissait de lui-même. Maintenant, je prétends que le comité devrait tenir compte des désirs du public.

M. Bélanger. — Quels sont les salaires payés aux gérants?

M. Bissonnette. — A Montréal, nous payons à nos gérants vingt pour cent de plus que peuvent recevoir les gérants de n'importe quelle autre épicerie ou boucherie.

Intervention du Board of Trade

Dans la suite, M. R. F. Stockwell, trésorier provincial, a présenté et commenté une lettre du *Montreal Board of Trade*, dont le principal passage se lisait comme suit: "Notre opinion, comme celle de la Législature, est que les non-résidents faisant un commerce de gros devraient être exempts des taxes locales. C'est dans l'intérêt du marchand de détail aussi bien que dans celui du consommateur."

"Quant au commerce de détail, nous pensons que les municipalités devraient avoir le pouvoir d'imposer une taxe pour obtenir des re-

Ils étouffent le commerce

M. Hamel. — Nous ne voulons pas de restrictions au commerce. Si nous sommes opposés aux magasins-chaine, c'est parce qu'ils sont des organismes qui étouffent le commerce. Et s'il y avait moyen de détruire cet organisme oppresseur ce serait une bonne chose, parce qu'il est une entrave au commerce libre. Ce ne sera pas le temps d'agir quand la ruine sera venue sur nos gens. Ils s'en prendront alors aux législateurs, et avec raison. Nous ne sommes pas ici pour protéger les gros contre les petits. Le *Board of Trade* se fait le défenseur des magasins-chaine, comme aux Etats-Unis, il est arrivé que les organismes de cet ordre ont été des tribunes pour l'intérêt de gros trusts. Des trusts, je n'en veux pas chez les Canadiens français que chez les étrangers; nous ne voulons pas plus de consortiums à chaîne de nos gens que chez les étrangers.

M. Barré dit qu'il faut une loi générale. On devrait commencer d'abord par amender la loi des compagnies, supprimer la compagnie sans responsabilité personnelle et rétablir la responsabilité privée et personnelle en affaires. Comme M. Hamel, il est contre les trusts, qu'ils soient de chez nous ou d'ailleurs. Un Canadien ne veut pas mieux qu'un Juif voleur. M. Barré est en faveur de taxer ceux qui font le plus d'affaires et retirent le plus de revenus. Comme le maire est prêt à accepter \$250, il suggère qu'on en reste là.

M. Pouliot, de Missisquoi, propose en amendement que la taxe reste fixée à \$250 et non à \$500.

M. Caron, de Hull, dit que la taxe de \$500 serait prohibitive et illégale.

M. Duplessis dit qu'il est en faveur de la taxe de \$500. Le maire de Lachine se résigne à accepter \$250, seulement, si on ne veut pas lui donner \$500. Il est temps que chacun prenne ses responsabilités et agisse en conséquence.

Les "Chain Stores" nous ont rendu service

M. Bouchard dit qu'il faut une loi générale pour ne pas recommencer éternellement la même chicane et les mêmes discussions. Il est opposé aux magasins-chaine, mais il est opposé aussi aux taxes prohibitives. Car si on impose cette taxe dans le but avoué de faire disparaître ces magasins-chaine, ceux-ci iront devant les tribunaux et n'auront pas de peine à démontrer que la taxe est illégale. C'est bien beau, dit-il, de parler contre les magasins-chaine, mais je ne veux pas qu'en tirant sur les magasins-chaine on tue de braves Canadiens. Les magasins-chaine ont rendu de bons services à notre population et même à nos épiciers. Nos bons épiciers canadiens-français ont combattu le magasin-chaine et ils ont survécu. Nos Canadiens français ont assez de talent et de sens des affaires pour faire la lutte aux magasins-chaine.

M. Bélanger. — Quand ils sont à armes égales...

M. Bouchard. — Nous sommes à réorganiser notre commerce. Nos Canadiens sont capables de rivaliser victorieusement avec les *chain stores* et ils n'ont pas besoin d'armes illégales pour triompher. La taxe de \$250 est déjà une taxe considérable et on devrait la laisser à ce chiffre.

M. Bertrand dit que si les Canadiens français avaient les mêmes méthodes, ça serait fort bien. Mais ils n'ont pas les énormes capitalisations anonymes des *chain stores*, ils ne se groupent pas en consortiums. Nos épiciers ont porté le poids de la crise, ils n'ont pas été remboursés, ils ont droit à être protégés.

M. Bouchard, défenseur des "chain stores"

M. Duplessis. — Je ne peux pas laisser passer certaines remarques du ministre du Commerce. Le ministre s'est fait le protagoniste, le défenseur des *chain stores*.

M. Bouchard. — Non, c'est faux! Plusieurs députés: Ouh! ouh! ouh! vous l'avez dit!

M. Bouchard. — Vous pouvez hurler tant que vous voudrez. Vous ne merez pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. Bélanger. — La vérité choque. Des députés: Fâchez-vous pas! Fâchez-vous pas!!

M. Duplessis reprend. — Le ministre s'est fait le défenseur des *chain stores*.

M. Bouchard. — C'est faux, c'est faux.

Voix. — C'est vrai, c'est vrai!!!

"Service funéraires"

M. Duplessis. — Il a dit que les *chain stores* avaient rendu service à notre population et à nos épiciers. Ce sont des services funéraires qu'ils ont rendus à notre commerce, aux consommateurs qui ont été exploités, aux commis qui ont été odieusement traités.

M. Tardif. — On comprend le ministre; il a un *chain store* comme locataire.

M. Bouchard. — Ce n'est pas juste et c'est une fausseté. Car si j'ai un *chain store* comme locataire, j'ai quatre magasins privés aussi comme locataires. Vous feriez mieux de vous en tenir aux histoires de "clergie pascal allumé".

M. Duplessis. — Oui, la lumière du clergie pascal aurait dû éclairer suffisamment certains gens pour les empêcher de se "émanciper".

M. Bouchard. — Ça, c'est petit! Ça, c'est petit! Ça donne bien votre mesure.

M. Duplessis. — Je ne savais pas que le ministre avait loué un local aux *chain stores*. Je sais qu'il a loué des logements aux unités sanitaires.

Pour être admis à la pratique du droit

Discussion à la Chambre sur la clause qui décrète qu'après ses trois années d'étude dans une université, l'étudiant en droit devra faire un stage d'un an chez un avocat avant d'exercer sa profession — La clause est finalement adoptée

Québec, 1er. — Immédiatement après l'ajournement du débat sur le budget, la Chambre s'est formée en comité plénier (M. Amédée Caron étant au fauteuil) pour étudier la loi modifiant la Loi du Barreau et l'admission à l'étude de certains professions.

Le comité approuve sans aucune discussion la clause supprimant à l'avenir le système des brevets pour ceux qui désirent étudier le droit, et l'on passe à l'article décrétant qu'après ses trois années d'études dans une université, un étudiant en droit devra faire une année de cléricature dans une étude légale avant de pratiquer sa profession.

M. Oscar Drouin: Cette clause a été longuement discutée avant-hier au comité. Jusqu'ici il y avait deux systèmes à suivre pour se faire recevoir avocat. D'après le premier système, un étudiant qui suivait son cours de trois ans dans une université et qui passait ses examens pouvait être admis à la pratique après s'être présenté devant le Barreau. L'autre système comportait pour l'étudiant quatre années de cléricature dans une étude légale sans passer par une université. Cet étudiant devait ensuite subir ses examens devant le Barreau. D'après le bill que nous avons devant nous, l'étudiant devra faire une année de procédure pratique dans un bureau d'avocat à la fin de ses trois années d'études universitaires. Cela veut dire, en d'autres termes que pour être avocat, ça va prendre quatre ans au lieu de trois. On prétend qu'il faut plus de compétence, ces au Barreau, mais je crois qu'on peut plutôt en faire une profession fermée. Quant aux compétences, tout le monde s'accorde à dire qu'il devrait y en avoir plus au Barreau. Pour ma part, je crois au corporatisme et, avant longtemps, nombre de métiers adopteront le même système que le Barreau. Ce bill n'a pas autant pour but de former ces compétences que de limiter le nombre des avocats. On veut rendre la profession plus difficile d'accès. On dit aux jeunes étudiants qu'ils devront faire une quatrième année de stage et subir un autre examen. Pourtant, on sait que l'exigence de la cléricature n'a jamais été suivie. Je vois d'ici le secrétaire provincial qui m'approuve sur ce point.

M. David: Il n'y a plus de cléricature.

M. Oscar Drouin: La plus grande partie de nos jeunes avocats manquent de connaissances pratiques.

La comptabilité

M. A. David: J'ai compris que les autorités du Barreau voulaient, ou songeaient à recommander le cours de comptabilité dans les universités. Cela n'est pas dans le bill, mais on en a déjà parlé.

M. Oscar Drouin: Si les jeunes ne font pas de cléricature, c'est parce qu'on ne les a pas endurés dans les études légales. Si on ne les a pas endurés pendant trois ans, est-ce qu'on va les tolérer encore plus pendant quatre ans? Je me le demande. De plus, avec le nouveau système, on met une nouvelle charge sur le dos des pères de famille.

M. Robert Taschereau: Autrefois, il fallait faire un certain stage de cléricature, mais comme l'a fait remarquer le secrétaire provincial, cette coutume n'a pas été suivie. Les avocats ne pouvaient se fier sur ces étudiants qui avaient à suivre des cours deux fois par jour, et qui ne pouvaient aller au bureau que deux ou trois heures de temps par jour. Avec le nouveau système, il n'y aura pas trois années de cléricature, mais une seule année de cléricature sérieuse. Ça coûtera peut-être un peu plus cher dans certains cas, mais la charge sera moins considérable pour les parents que s'ils avaient à payer quatre années d'université. Dans l'intervalle cet étudiant pourra se faire quelques revenus. D'ailleurs, le génie civil comporte quatre années d'études, la médecine cinq ans, et la théologie quatre ans.

L'importance de la procédure

M. J.-E. Perrault: Cette loi a été étudiée à point par le Barreau depuis deux ans. Elle est destinée à améliorer la situation. S'il y a une chose importante que le jeune avocat doit connaître, c'est bien la procédure. Il est bien beau de connaître son code civil par cœur, mais il faut aussi savoir diriger les procédures. L'étudiant qui sort de

tés sanitaires. C'est une compagnie limitée qui a loué un logement aux unités sanitaires.

M. Duplessis. — Oui, une compagnie limitée dont le ministre est le principal propriétaire, qui imprime un journal qui a coûté des milliers de piastres à la province.

Chahut — vote

Il se fait à ce moment un grand et majestueux chahut et on n'entend à peu près plus rien. C'est alors que le président, sur la demande générale, appelle le vote. Ceux qui sont en faveur de \$250 disent oui, et ceux qui sont en faveur de \$500 disent non.

La taxe de \$500 l'emporte par 34 contre 33, au milieu des acclamations. Le comité adopte une dernière clause, puis s'ajourne à la semaine prochaine.

A. G.

ACHÈTEZ BIEN DUPUIS QUI ACHÈTE les

SPECIALS EXCEPTIONNELS

nouveaux et confortables

SOULIERS

pour hommes et garçons

Pointures 1.95 pour hommes, 6 à 11. La paire

BOTTINES dans ce lot spécial. Commis expérimentés pour vous servir.

2.000 paires en vente!.. Fabrication supérieure, modèles les plus nouveaux. Genre Blucher, semelles épaisses en cuir solide.

Garçons 8 à 10 1/2, 1.39 Garçons 11 à 13 1/2, 1.59 Garçons 1 à 5 1/2, 1.79

DUPUIS — au res-de-chaussée (Centre)

CHAUSSETTES

laine et coton fantaisie, prix ord. 39. Samedi, la paire 1800 paires en vente! Grande variété de dessins et nuances de gris, brun, rouge, bleu, tan. Pointures: 10 à 11 1/2.

DUPUIS — res-de-chaussée (Ste-Catherine)

Caleçons (shorts)

en broadcloth pour hommes marque FORSYTH. Nouvel assortiment de rayures pour l'été. Confection soignée. 30 à 40.

SU-PORT CALEÇONS "MERCURY" avec support à même. Confection de coton élastique à la taille. Tailles 28 à 40.

CHACUN

Stationnement d'autos gratuit.

OUVERTS LE SAMEDI SOIR JUSQU'A 10 HEURES.

Achetez vos cigares et cigarettes à notre comptoir du tabac.

Plateau 5151 - local 202

Dupuis Frères

A.-J. DUGAL, p.-p. et g.-g., ALBERT DUPUIS, président, ARMAND DUPUIS, co-dir.

l'université n'a aucune connaissance en procédure pratique. Ce nouveau système l'empêchera de perdre des causes parce qu'il manque de procédure pratique.

M. Maurice Duplessis: Il faut tenir compte que dans certains cas, le bureau des examinateurs n'est pas même en mesure de répondre à certaines questions. Il se présente des cas où un élève passe tous ses examens chaque mois, et qu'en suite il ne réussit pas à l'examen parce qu'il n'est pas bien disposé. C'est une autre réforme qui mérite d'être étudiée.

Pratique et théorie

M. L. A. Taschereau: J'étais au comité des bills publics lorsque cette question a été étudiée. Le Conseil général du Barreau était représenté par ses membres les plus éminents. On nous a représenté qu'il y avait quelque chose de déficient dans le système actuel. Souvent, on constatait que pendant la première année de cléricature, un étudiant en savait encore moins que le garçon de bureau en fait de procédure.

Un cours de trois années à l'université et un stage d'une année dans une étude sont la meilleure chose que nous pouvons donner au jeune avocat pour l'initier et l'intéresser au bureau auquel il sera attaché. Il aura tout intérêt à travailler sous la surveillance de son patron. Dans la suite, le patron aidera le jeune homme à se tailler une situation dans la vie. Il aura en même temps la pratique et la théorie. On m'a convaincu que le bill était bon — j'avais certaines objections au dé-

but — et je suis prêt à accepter l'opinion du Barreau.

Le Dr Marc Trudel

Le député de Saint-Maurice rappelle que depuis que l'on a imposé un terme de six ans aux études médicales, la profession reconnaît que, dans la majorité des cas, les nouveaux professionnels ont plus de pratique et plus de théorie, quand ils sont admis. Ils sont donc en meilleure position de rendre service à la société.

Il est d'opinion qu'avec le nouveau système, on assurera une compétence plus complète aux avocats, et ce sera une nouvelle protection pour le public.

Il ne croit pas que l'on ajoutera ainsi une charge nouvelle aux parents, car, il y aura moins d'aspirants, qui rateront leurs examens, comme présentement. En somme, il n'y aura donc pas de fardeau additionnel.

M. Romulus Ducharme

Le député de Lavolette regrette que l'on fasse disparaître l'option qu'ont actuellement les aspirants de faire leurs études entièrement dans un bureau d'avocat.

M. Ducharme rappelle qu'un grand nombre d'avocats éminents ont ainsi fait leurs études; il y en a même qui ont été élevés sur le banc, et qui n'en déparent pas l'éclat. Selon lui, on fera ainsi la profession à un grand nombre de jeunes qui ont des talents et toutes les aptitudes pour devenir de bons avocats, mais dont les parents

n'ont pas les moyens de payer des études universitaires.

M. Léon Casgrain souligne que le bill a été étudié soigneusement pendant deux ans avant d'être accepté dans sa forme présente.

Finalement, la clause contentieuse est adoptée sur division.

L'on discute ensuite le bill des pensions de vieillesse.

M. Roger Raynauld

M. Roger Raynauld, maire de la paroisse de Saint-Gérard-Magella et préfet du comté de l'Assomption, a été nommé estimateur pour le prêt agricole canadien dans le comté de l'Assomption.

Le Livre des Mystères

PAR LEO-PAUL DESROSNIERS

Mystère des attractions et des répulsions entre individus, mystère de la dispersion des familles, de quelques âmes paysannes, d'une âme d'artiste, — mystère des incompatibilités de nature, mystère de toute vie...

Sept longues nouvelles, par l'auteur de *Nord-Sud*, d'*Ames et pay-sages*.

Ce livre paraîtra ces jours-ci au *Devoir*. En vente chez l'auteur, 19 Butternut, Ter. Ottawa, et au service de librairie du *Devoir*, 430, rue Notre-Dame est.

POURQUOI SE CACHER pour remplir votre prescription ?

Au laboratoire ultra-moderne de la PHARMACIE MONTREAL vous pouvez surveiller la préparation de l'ordonnance de votre médecin, laquelle ne peut être remplie que par des pharmaciens chimistes experts. Il ne s'y fait JAMAIS de substitution.

La PHARMACIE MONTREAL

916 est, rue Ste-Catherine — Bien faire et laisser dire — HARBOUR 7251

LA PLUS GRANDE PHARMACIE DE DETAIL DU MONDE

Pour vos commandes de LIVRES, adressez-vous à la Librairie de l'Institut Catholique, L. LESPIAUT — 37, rue de Vaugrand PARIS 6e, FRANCE

Adoptez Les CAFÉS, THÉS et CONFITURES de J.-A. DESY, (Limitée) Qualité supérieure Montréal